

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N°3136 - LUNDI 5 FÉVRIER 2018

EAU ET ELECTRICITÉ

Le gouvernement prononce la dissolution de la SNE et la SNDE



Le barrage d'Imboulou, l'une des structures placées sous la gestion de la SNE (Adiac)

Le gouvernement a décidé de la dissolution de la Société nationale d'électricité (SNE) et la Société nationale de distribution d'eau (SNDE). En lieu et place seront créées la société de patrimoine pour le secteur de l'électricité ; la société de transport de l'électricité et la société de patrimoine du secteur de l'eau. Cette décision

prise en Conseil des ministres est justifiée par la volonté d'améliorer la qualité de services dans la fourniture de l'eau et l'électricité. « Ces deux sociétés se caractérisaient par une situation technique de quasi faillite, n'eussent été les subventions versées par l'Etat. Leurs contre-performances en matière de distribution et de

commercialisation ont eu pour conséquence la détérioration de leurs relations avec les clients et usagers respectifs, au point de les rendre exécrables », rapporte le compte rendu du Conseil des ministres (texte intégral en page 4)

Page 16

LUTTE CONTRE
LE CHÔMAGE

« Po na Ekolo » se lance dans les activités agropastorales

La dynamique « Po na Ekolo », une association à caractère politique, a choisi d'accompagner et soutenir des jeunes porteurs de projets créateurs d'emplois dans le domaine de l'agropastoral. En sa qualité de coordonnateur national de l'association, Digne Elvis Tsalissan Okombi entend ainsi lutter contre « le chômage des jeunes devenu endémique ».

Page 16

EDITORIAL

Par delà ...

Page 2

GOUVERNANCE FORESTIÈRE

L'administration va recourir au recouvrement forcé des taxes

L'administration forestière a pris l'option de recourir au recouvrement forcé des taxes tant auprès des sociétés que des particuliers. Elle espère, par ce procédé, maximiser ses recettes estimées à 17,4 milliards FCFA en 2017. Selon la ministre Rosalie Matondo, l'objectif est de faire de ce secteur un véritable pourvoyeur de fonds à l'Etat en dépit de la conjoncture économique.

Page 5



Philippe Mvouo

MÉDIAS

Les journalistes interpellés sur leurs responsabilités

Le président du Conseil supérieur de la liberté de communication a fustigé la reprise « sans vérification » d'informations diffusées sur les réseaux sociaux par certains journaux de la place. Il les a invités à reprendre les articles des agences de presse

formelles, et au respect des règles éthiques et déontologiques du métier de journaliste.

« ... Le régulateur ne peut rien devant l'effet dévastateur de l'exploitation vicieuse des médias sociaux. Cependant, il convient de rappeler

que dans le système global de régulation de la communication à l'ère du numérique, les limites techniques sont certaines pour le régulateur », a précisé Philippe Mvouo au cours d'un échange avec les responsables des médias.....Page 10

ÉDITORIAL

Par delà ...

Oui, par delà le sort de nos frères et sœurs qui vivent de l'autre côté du fleuve, ce qui se joue en République démocratique du Congo (RDC) nous concerne très directement. Outre le fait qu'un grand nombre de familles sont installées sur les deux rives et entretiennent donc toujours des relations étroites, l'incertitude qui ne cesse de grandir à Kinshasa sur l'organisation et le déroulement des prochaines élections fait peser sur l'ensemble du Bassin du Congo une menace diffuse que nul ne peut, que nul ne saurait ignorer.

Ceci est d'autant plus vrai qu'aux tensions politiques opposant la majorité à l'opposition se surajoute, de façon progressive mais très nette, un affrontement qui ne dit pas son nom mais qui est bien réel entre les religions présentes sur le sol congolais. Catholiques, adventistes, musulmans, animistes font entendre des voix discordantes sur la scène politique, à tel point que l'on en vient à se demander si, tout comme cela se passe dans d'autres pays du continent, la RDC ne s'enfoncé pas désormais dans un conflit que rien ne pourra plus arrêter s'il vient à dégénérer.

Mieux vaut ne pas se voiler la face : ce qui est arrivé en Centrafrique et qui a plongé le pays dans le chaos peut se produire à tout instant en RDC, avec des conséquences infiniment plus graves étant donné l'immensité du pays et la densité de sa population. D'où la nécessité de tirer tant qu'il en est temps la sonnette d'alarme et, surtout, d'explorer les voies qui permettront de prévenir les massacres en gestation.

Trouver une issue à la crise politique qui apaiserait les tensions religieuses est certainement aujourd'hui la tâche à laquelle chacun d'entre nous, à la place qu'il occupe dans la société et avec les moyens dont il dispose, doit consacrer son énergie, toute son énergie : en prenant, d'abord, la juste mesure du drame qui se prépare ; en mobilisant, ensuite, les forces qui peuvent agir en faveur de la paix ; en amenant, enfin, la société civile à faire entendre sa voix partout où elle peut être entendue.

N'en doutons pas : il y a urgence, extrême urgence !

Les Dépêches de Brazzaville

CRISE LIBYENNE

Les villes et tribus adhèrent à la démarche de l'Union africaine

Longtemps hésitantes sur la démarche proposée par l'organisation régionale, les villes et tribus libyennes ont finalement saisi les enjeux de cette médiation. Elles estiment que la voie proposée par cette organisation continentale est la meilleure qui soit, pour garantir le dénouement définitif de la crise.

Le président du Conseil suprême des villes et tribus libyennes, Ageli Abdoussalam Brani, l'a avoué, le 1er février à Brazzaville, lors d'un entretien avec le chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso, président du Comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye.

« La Libye étant membre de l'Union africaine, nous soutenons que seule elle s'occupe

des problèmes de l'Afrique et spécialement la cause libyenne. Les villes et tribus libyennes réaffirment leur adhésion à la démarche de l'Union africaine, conduite par le président congolais », a affirmé le président du Conseil suprême des villes et tribus libyennes.

Le responsable libyen n'est pas revenu en détail sur les axes essentiels définis dans cette démarche proposée par l'organisation panafricaine, mais l'on retient que celle-ci privilégie la voie d'un dialogue inclusif. Il s'agit d'une table ronde qui réunira l'ensemble des belligérants en vue de trouver un consensus politique qui ouvrira la page aux élections libres, démocratiques et apaisées.

Conscient des efforts consentis par le Comité de haut niveau de l'Union africaine dans le règlement pacifique de cette crise, Ageli Abdoussalam Brani rêve déjà l'ouverture du processus électoral. Il a témoigné sa gratitude ainsi que celle des Libyens au chef de l'Etat congolais, au regard de son implication depuis 2011, pour garantir le règlement pacifique de cette crise. « On sait que le président Denis Sassou N'Guesso s'occupe du dossier de la Libye depuis 2011 jusqu'à ce jour. Nous le remercions, parce qu'il est fidèle à l'Afrique et se préoccupe de la situation qui prévaut actuellement en Libye. Nous lui faisons confiance », a-t-il martelé.

Firmin Oyé

CONGO-AFRIQUE DU SUD

Les parlements des deux pays entendent renforcer leurs liens de coopération

En visite de travail au Sénat où il a échangé avec Pierre Ngolo, le 2 février, l'ambassadeur d'Afrique du Sud au Congo, Richard Baloyi a réitéré à son interlocuteur la volonté de son pays de renforcer les liens parlementaires entre les deux pays.

« Le message que j'ai apporté au président du Sénat, est celui de renouveler, d'abord en tant qu'ambassadeur, les vœux les meilleurs au président du Sénat du Congo afin que nous puissions bien travailler cette année. Et aussi, de renforcer les relations entre les parlements des deux pays en particulier, entre le Congo et l'Afrique du Sud en général. Il s'est agi aussi de faire de



sorte que le Sénat du Congo arrive à travailler avec le Conseil provincial d'Afrique du Sud », a déclaré Richard Baloyi. Le diplomate sud-africain a également évoqué les avancées de son pays dans le domaine aérien

dans lequel les parlements des deux pays pourront se partager les expériences. « Là où l'Afrique du Sud est forte, que le Congo en tire profit et inversement. », a-t-il conclu.

Jean Jacques Koubemba

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara

Secrétaire des rédactions adjoint :

Christian Brice Elion
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Quentin Loubou, Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI :
Meryll Mezath (Rédactrice en chef), Durlly Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoula

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali-Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Adrienne Londole
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Commercial Brazzaville : Errhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moumbelé Ngonu

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaïne Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Eyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

DISTINCTION

André Obami Itou élevé à la dignité de Grand Officier

L'ancien président du Sénat (du 1^{er} décembre 2007 au 19 septembre 2017) a été décoré à titre exceptionnel, le 2 février à Brazzaville, pour d'éminents services rendus à la nation.

Dans l'ordre de mérite congolais, André Obami Itou est désormais Grand Officier. Né en 1940 à Epouéné, district de Gomboma, département des Plateaux, le récipiendaire de la distinction est au service du Congo depuis les années 1960. Fonctions administratives, politiques et diplomatiques, il en a cumulé tour à tour. André Obami Itou a, en effet, été attaché de cabinet au ministère de l'Intérieur de 1965 à 1967 avant d'assumer les fonctions de directeur général de l'usine de textile de Kinoundi (Sotexco) de 1973 à 1974. Puis, directeur général de la Raffinerie nationale de pétrole de 1976 à 1978. De 1999 à 2002, il est directeur général d'Hydro Congo... Membre fondateur du Parti congolais du travail 31 décembre 1969, André Obami Itou a totalisé quarante-neuf ans de vie militante au sein de cette formation politique. En 1971, il est commissaire du gouvernement (préfet) dans le département de la Bouenza. De 1980 à 1984, il a assumé les mêmes fonctions dans le département du Pool. Député en 1981, André Obami Itou est pré-

sident de la commission Affaires étrangères de l'Assemblée nationale populaire. Du 1^{er} décembre 2007 au 19 septembre 2017, président du Sénat. Les plénières à la chambre haute du parlement ne lui ont pas suffi de dire ce qu'il pense de la structure. Ainsi, en 2014, André Obami Itou s'est servi de la plume en publiant l'ouvrage intitulé: Pour un Sénat responsable en République du Congo. Sur le plan international, le désormais Grand Officier dans l'ordre du mérite congolais a été membre du parlement panafricain en qualité de président de la commission des Relations extérieures, de l'intégration régionale et de la coopération au développement. Dans sa carrière diplomatique, il a, entre autres, été premier conseiller de l'ambassade du Congo en Algérie, de 1969 à 1971.

« Ce parcours succinctement présenté a conduit le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, lors de son message sur l'état de la nation le 30 décembre



André Obami-Itou décoré. Crédit photo Adiac 2017, devant le parlement réuni en congrès, à lui rendre un hommage mérité pour sa contribution à l'expression de la démocratie au sein de l'hémicycle », a déclaré David Martin Obami, donnant lecture du parcours d'André Obami Itou. « J'exprime toute ma gratitude au président de la République, Denis Sassou N'Guesso, pour cette considération à ma modeste personne. Cette distinction est une marque de reconnaissance de la République », a déclaré André Obami Itou.

Rominique Makaya

DÉVELOPPEMENT

Des acteurs nationaux examinent les moyens de transformation de l'agriculture

Les représentants des ministères en charge de la Recherche scientifique et de l'Agriculture, des ONG et des structures communautaires se sont réunis, le 2 février à Brazzaville, dans le cadre d'une consultation nationale sur le projet de transformation de l'agriculture en Afrique de l'est et du centre (ECAAT).

Présidant l'ouverture des échanges, le conseiller technique du ministre de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique, Aubin Coussoud, a signifié que cette rencontre venait à point nommé au regard des enjeux actuels du secteur agricole.

« En tant que consultation publique se trouvent ici des spécialistes de tous les horizons afin que les documents issus de cette confrontation d'idées soient de parfaite facture et à la hauteur des ambitions de la République », a-t-il indiqué.

Aubin Coussoud a également appelé les participants à enrichir le document élaboré avec l'appui du programme d'appui au développement de l'agriculture commerciale, à faire diligence tout en tenant compte des espérances nationales.

Fruit de la coopération avec la Banque mondiale, le projet ECAAT regroupe les pays tels la République du Congo, l'Ouganda, la Tanzanie, la République démocratique du Congo, le Burundi, le Kenya et le Rwanda.

Il devrait permettre de relever les défis auxquels l'agriculture est confrontée dans ces pays, notamment la faible croissance de la productivité, l'exposition aux changements climatiques et le risque pour l'agriculture de contribuer auxdits changements.

L'objectif principal du projet ECAAT est d'améliorer la collaboration régionale afin d'augmenter la productivité, la résilience et la compétitivité des chaînes de valeur d'une sélection de denrées agricoles et d'accroître l'accès des petits exploitants agricoles au marché régional des denrées et produits alimentaires.

Au Congo, l'agriculture a été inscrite au cœur des priorités gouvernementales, en tant qu'outil essentiel pour la sécurité alimentaire, dans le cadre du plan national de développement 2018-2021.

Christian Brice Elion

LE FAIT DU JOUR

Eau et électricité

Produits de consommation de première nécessité, cela s'entend, l'eau et l'électricité ont fait l'objet d'actes pris en Conseil des ministres, vendredi 2 février, concernant les sociétés en charge de leur gestion. A partir de cette date a été prononcée la dissolution de la Société nationale de distribution d'eau (SNDE) et la Société nationale d'électricité (SNE). Ces décisions majeures touchant à la vie et à l'avenir professionnel des hommes et des femmes qui y travaillent, le gouvernement assure que leurs droits seront respectés. Il y a donc lieu de considérer que sur le front social, plus de peur que de mal, les équilibres restent saufs.

Depuis de longues années que les deux entreprises publiques sont pointées du doigt pour la qualité jugée médiocre de leurs prestations ; qu'elles font l'objet d'approches similaires à celle annoncée le 2 février, la crainte des travailleurs et de leurs défenseurs,

les syndicats, était de voir le volet social être laissé pour compte. Bien souvent, les uns et les autres brandissaient la menace de débrayer, parfois de s'opposer de la façon la plus farouche à ce que leur outil de travail soit aliéné pour des raisons qu'ils juraient ne pas comprendre. Crainte justifiée, pourrait-on dire par le sort de plusieurs autres sociétés du portefeuille liquidées dans des conditions plutôt difficiles il y a de cela quelques années.

Il est cependant un fait indéniable : les relations entre la SNDE, la SNE et leurs clients sont demeurées en dents de scie. Des scènes d'agents pourchassés par des clients alors qu'ils procèdent à la distribution des quittances à échéance de paiement échues sont courantes dans les quartiers de Brazzaville, et certainement d'autres localités du Congo. Désabusés par le fait de devoir payer des factures pour l'eau et l'électricité qu'ils n'ont pas consommées, ces clients se montrent parfois rageurs. Mais il y en a bien parmi eux qui fraudent

l'eau et le courant de façon délibérée, malgré le fait de consommer régulièrement ces produits. Ils surfent visiblement sur les dysfonctionnements des deux sociétés, aujourd'hui dissoutes pour continuer à tricher.

En termes de dysfonctionnements, rappelons qu'ils ne tiennent nécessairement à la technicité des cadres de ces entreprises, formés et plutôt qualifiés. Les plus en vue reposent sur la communication en direction des abonnés. Ces derniers sont rarement tenus informés des difficultés d'approvisionnement de telle ou telle zone rencontrées par les sociétés fournisseuses d'eau et d'électricité. Ils payent parfois au prix fort la mise hors d'usage d'appareils alimentés au courant par des coupures intempestives et savent auprès de qui présenter leurs doléances. On peut ajouter les processus laborieux de branchements qui mettent souvent les clients devant la nécessité de supporter seuls la fourniture du matériel approprié

et la main d'œuvre d'agents commis à la mission de passer un câble ou un tuyau sous terre.

L'autre question des deux sociétés dissoutes est qu'elles accusent globalement l'Etat, « gros consommateur » de leurs produits, de ne pas s'acquitter des dettes du courant et de l'eau qu'il leur prend de jour comme de nuit. Ce dernier brandit à son tour les énormes investissements qu'il consent pour les porter à bout de bras, et cela depuis qu'elles ont vu le jour. Aujourd'hui ce contrat étant résilié, il reste que le courant et l'eau ont besoin d'argent, de beaucoup d'argent pour être produits et distribués efficacement. Mais les compagnies qui en ont la charge ont besoin d'être gérées rationnellement. Ce que devront faire, peut-être, les deux sociétés de patrimoine et de transport pour le secteur de l'électricité, ainsi que la société de patrimoine du secteur de l'eau qui attendent d'être créées sans délai par le gouvernement. Jugement au résultat !

Gankama N'Siah

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU VENDREDI 2 FÉVRIER 2018

Le Conseil des ministres s'est réuni ce vendredi 2 février 2018 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de Son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

Sept affaires étaient inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

Deux projets de loi au titre du ministère de l'Energie et de l'hydraulique ; Quatre projets de décret au titre du ministère des Finances et du budget ; Des nominations au titre des ministères de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la Promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement.

Prenant la parole, Son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, a rappelé les enjeux économiques et sociaux de cette année cruciale pour notre pays. Il a notamment instruit les membres du gouvernement, la loi de finances exercice 2018 étant promulguée depuis le 1^{er} février, d'exécuter leur programme d'action avec vigueur et esprit de décision. Le chef de l'Etat a également appelé les ministres à s'assurer que leurs administrations respectives étaient au travail, et résolument mobilisées pour accompagner efficacement l'action des pouvoirs publics.

Enfin, le président de la République, en conclusion de son propos liminaire, a souligné l'importance des textes soumis ce jour à l'examen du Conseil des ministres, en particulier ceux relevant de la gestion de l'eau et de l'électricité, en ce qu'ils portent des décisions qui auront un impact sur la vie quotidienne des Congolaises et des Congolais.

Avant d'entrer dans le vif des affaires soumises à l'examen du Conseil des ministres, il convient de replacer les textes en discussion dans la perspective globale d'exécution du projet de société du président de la République, devenu depuis le 16 avril 2016 la charte de l'action gouvernementale.

Les deux textes portant sur l'eau et l'électricité tendent à apporter une réponse à certaines des « Urgences des temps présents » identifiées par le chef de l'Etat dans « La Marche vers le développement », et déclinées ainsi qu'il suit : pour l'eau, il s'agit, je cite : d' « augmenter les capacités de production d'eau potable dans les villes et moderniser les réseaux de sa distribution », fin de citation.

Pour l'électricité, il s'agit, je cite encore : d' « accélérer la mise en œuvre des différents projets d'électrification rurale et les prolonger par des investissements publics en visant l'ensemble des localités rurales », mais encore, de « continuer d'augmenter la puissance installée d'électricité (...) et finaliser les travaux du « Boulevard énergétique national » avec ses ramifications » ; Enfin, de « moderniser les réseaux de distribution de l'électricité dans les villes », fin de citation.

C'est dans ce contexte qu'il est apparu évident, aux yeux des pouvoirs publics, que la modernisation des entreprises publiques présentes dans ces deux secteurs stratégiques de l'eau et de l'électricité devait être placée au cœur de la réforme de leur gouvernance. Ainsi, l'objectif principal est de donner à l'Etat des chances accrues de réussite du projet du président de la République dans ces deux domaines essentiels.

D'autre part, les quatre projets de décret soumis à l'attention des membres du Conseil des ministres par le ministre des Finances et du budget s'inscrivent quant à eux dans la trame globale de mise en application des dispositions de la Constitution du 25 octobre 2015 et de ses textes sectoriels afférents, avec pour objectif majeur, dans ce cas précis, d'améliorer la gouvernance et le cadre de l'action publique en matière économique et financière.

Entrons à présent dans le vif des affaires examinées lors du Conseil des ministres de ce jour 2 février 2018.

I/- Ministère de l'Energie et de l'hydraulique

Deux projets de loi portant dissolution, respectivement, de la Société nationale d'électricité (SNE) et de la Société nationale de distribution d'eau (SNDE).

Prenant la parole, et présentant ces deux affaires, M. Serge Blaise Zoniaba, ministre de l'Energie et de l'hydraulique, a d'abord rappelé avec gravité que ces deux sociétés se caractérisaient par une situation technique de quasi faillite, n'eussent été les subventions versées par l'Etat ; il a ajouté que leurs contreperformances en matière de distribution et de commercialisation ont eu pour conséquence de détériorer leurs relations avec leurs clients et usagers respectifs, au point de les rendre exécrables.

Pour le secteur de l'électricité, le ministre Zoniaba a rappelé que la Société nationale d'électricité, créée par la loi n° 6-67 du 15 juin 1967 telle que modifiée par la loi n° 067/84 du 11 septembre 1984, a longtemps évolué en quasi monopole, et ce malgré la réforme du cadre juridique et institutionnel du secteur adoptée dès 2003.

En dépit des lourds investissements consentis par l'Etat, en matière d'infrastructures de production, de transport et de distribution de l'électricité, et malgré une assistance technique voulue par les pouvoirs publics, la SNE n'a malheureusement pas pu recouvrer un niveau de rentabilité et de viabilité suffisants. Cet état de fait a entraîné le versement continu de subventions dont le maintien devient difficile en cette période de resserrement des ressources budgétaires.

C'est dans ce contexte négatif que les pouvoirs publics ont mené les réflexions d'usage en vue de l'amélioration des performances de l'opérateur public d'électricité de notre pays. Le schéma de réforme finalement retenu s'oriente vers la création d'une société anonyme de droit Ohada, l'accent devant être mis sur une gestion privée et une dimension

commerciale plus affirmée.

Le statut de société anonyme est mieux adapté à un secteur devenu fortement concurrentiel, favorise un management innovant et permet des possibilités multiples dans la recherche d'une plus grande efficacité. Ce statut favorise également la mobilisation de ressources non publiques, notamment sur les marchés financiers, tant au plan local qu'international.

C'est donc sur cette base que le ministre Zoniaba a soumis à l'examen du Conseil des ministres le présent projet de dissolution de la SNE, qui sera complété par son remplacement immédiat par une société anonyme avec Conseil d'administration, conformément à l'Acte uniforme Ohada relatif au droit des sociétés.

La future société anonyme aura la charge de gérer le patrimoine public de l'électricité, par le biais de contrats de délégation de service public conclus entre l'Etat et des opérateurs publics ou privés.

Instrument stratégique de l'Etat dans le secteur de l'électricité, la future société anonyme aura également pour missions de réaliser des études destinées à valoriser les ressources énergétiques du Congo, la promotion des investissements, ainsi que les éventuelles prises de participation dans les entreprises exploitantes opérant dans tous les segments d'activité.

Enfin, cette société de patrimoine aura vocation à intervenir comme exploitant, en cas de défaillance d'un opérateur, et ce afin de garantir la continuité du service public.

Poursuivant son propos sur le secteur de l'eau, le ministre Zoniaba a rappelé aux membres du Conseil des ministres que le secteur de l'eau a été libéralisé avec la loi n° 13-2003 du 10 avril 2003 portant Code de l'eau.

A cette occasion, les difficultés de la SNDE, établissement créé par la loi n°5-67 du 15 juin 1967, avaient déjà été mises en exergue, malgré sa situation de monopole.

De même que pour le secteur de l'électricité, les investissements lourds consentis par l'Etat dans le secteur de l'eau n'ont pas permis l'amélioration de la situation technique et commerciale de l'opérateur public de l'eau, malgré l'exécution d'un contrat de service de quatre ans financé par l'Etat.

Confrontée à un endettement qui pourrait amener au constat pur et simple du dépôt de bilan, la SNDE ne peut plus, hélas, comme pour la SNE, compter sur des subventions d'Etat rendues utopiques en ces temps de raréfaction des ressources budgétaires.

C'est dans ce contexte que la réflexion des pouvoirs publics, comme pour le secteur de l'électricité, s'est arrêtée à la nécessité, pour l'amélioration des performances du secteur de l'eau, à la création d'une société anonyme de droit Ohada, après dissolution de l'actuelle SNDE.

Chargée de gérer le patrimoine hydraulique de l'Etat en zone urbaine et semi-urbaine, par le biais de contrats de délégation de service public conclus entre l'Etat et les exploitants, la nouvelle société sera l'instrument stratégique de l'Etat dans le secteur de l'adduction d'eau potable, et favorisera l'investissement dans le secteur, avec une faculté de substitution en cas de défaillance d'un opérateur, dans les mêmes conditions que pour le secteur de l'électricité.

Prenant la parole, Son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, a invité le gouvernement à communiquer d'abondance en direction de l'opinion nationale en général, et des agents concernés en particulier, afin de rappeler que la dissolution actée des établissements publics SNE et SNDE n'aura aucune conséquence sur le plan social, car le patrimoine, le personnel, ainsi que les droits et obligations des structures anciennes seront transférés de plein droit aux futures sociétés de patrimoine.

Prenant à son tour la parole, M. Clément Mouamba, Premier ministre, chef du gouvernement, a rappelé que les pouvoirs publics ont régulièrement échangé sur cette réforme avec les syndicats de travailleurs des entités concernées. Il a précisé que le gouvernement aurait pu adopter une procédure de dissolution de ces deux sociétés par voie réglementaire, conformément aux dispositions de la Constitution du 25 octobre 2015 telles que rappelées par la Cour Suprême dans son avis sur les deux textes soumis à l'examen du Conseil des ministres.

Le Premier ministre a ajouté que, soucieux d'associer l'ensemble des Congolais à la réforme, par le biais des élus du peuple, le gouvernement avait opté pour une dissolution de la SNE et de la SNDE par la voie parlementaire, ce qui va permettre un débat démocratique sur une question d'une telle importance.

Poursuivant son propos, le chef du gouvernement a informé le Conseil des ministres de la publication, dans les prochains jours, d'un décret portant création d'un Comité technique interministériel regroupant l'ensemble des ministères concernés et incluant les partenaires sociaux, en premier lieu les syndicats des travailleurs des deux entités. Ce Comité interministériel aura pour missions d'accompagner la réforme engagée, et ce dans le cadre d'un processus qui doit associer l'ensemble des parties prenantes.

Après discussion, le Conseil des ministres a approuvé les projets de loi portant respectivement dissolution de la Société nationale d'électricité (SNE) et de la Société nationale de distribution d'eau (SNDE). Ils seront transmis au parlement pour adoption.

Le Conseil des ministres a en outre pris acte de la création attendue, par décret du Premier ministre, chef du gouvernement, d'un Comité

technique interministériel, dont la mission sera de piloter la réforme des secteurs de l'eau et de l'électricité en concertation avec les acteurs concernés.

Enfin, le Conseil des ministres a autorisé le gouvernement à engager immédiatement le processus de création des trois sociétés anonymes suivantes :

Société de patrimoine pour le secteur de l'électricité ; Société de transport de l'électricité ; Société de patrimoine du secteur de l'eau.

Ce processus devra obéir aux dispositions juridiques contenues dans l'Acte uniforme Ohada.

II/- Ministère des Finances et du budget

Projets de décret portant respectivement, pour le premier, règlement général de la comptabilité publique, plan comptable de l'Etat pour le deuxième, instituant le Tableau des opérations financières de l'Etat pour le troisième, et nomenclature du budget de l'Etat pour le quatrième.

Prenant à son tour la parole, M. Calixte Nganongo, ministre des Finances et du budget, a rappelé que les quatre projets de décret soumis à l'examen du Conseil des ministres découlent des dispositions de l'article 94 de la loi organique n°36-2017 du 3 octobre 2017 relative aux lois de finances. Il a en outre précisé que ces projets sont également une transposition des Directives de la Cémac sur le cadre harmonisé de gestion des finances publiques.

Le projet de décret portant règlement général de la comptabilité publique détermine, d'une part, les principes généraux de la comptabilité publique applicables à l'Etat, aux collectivités locales et aux établissements nationaux ou locaux à caractère administratif, d'autre part, les règles spécifiques applicables à la comptabilité de l'Etat et aux établissements publics à caractère administratif qui lui sont rattachés. Le projet de décret portant plan comptable de l'Etat détermine l'objet et les normes de la comptabilité générale de l'Etat, en fixe les principes, le cadre, les règles et les procédures relatives à la tenue de la comptabilité, ainsi qu'à la production des comptes et des états financiers de l'Etat. Le projet de décret instituant le tableau des opérations financières de l'Etat fixe les principes généraux relatifs à l'élaboration des statistiques sur les opérations financières des administrations publiques et à leur présentation dans un tableau des opérations financières de l'Etat, en abrégé TOFE.

Le projet de décret portant nomenclature du budget de l'Etat fixe le cadre de la nomenclature budgétaire de l'Etat et définit les principes fondamentaux de présentation des opérations du budget général, des budgets annexes et des comptes spéciaux du Trésor.

Après discussion, le Conseil des ministres a adopté les quatre projets de décret soumis à son examen.

III/- Nominations.

Enfin, le Conseil des ministres a procédé à des nominations au titre des ministères suivants :

Sont ainsi nommés :

1/ - Au titre du ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche. Inspecteur général des services de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche : M. Ambroise Loufouma, ingénieur en chef de développement rural, catégorie 1, échelle 1, hors classe ; Directeur général de l'Agriculture : M. Bienvenu Ntsouanva, ingénieur d'agriculture de 3^e échelon ; Directeur général de l'Elevage : M. Nkaya-Tobi, vétérinaire inspecteur, catégorie 1, échelle 1, 11^e classe, 4^e échelon ; Directeur général de la Pêche et de l'aquaculture : M. Benoît Claude Atsango, vétérinaire inspecteur, catégorie 1, échelle 1, 11^e échelon ; Directeur des Etudes et de la planification : M. Pierre Mpandou, ingénieur des techniques industrielles, catégorie 1, échelle 1, hors classe ; Directrice de la Coopération : Mme Dibala Ilendo, née Roseline Harissonne Mylaud, ingénieur des travaux agricoles catégorie 1, échelle 2, 1^{ère} classe, 2^e échelon ; Directeur de la Documentation et des archives : M. Marcel Koubemba, ingénieur des travaux agricoles catégorie 1, échelle 2, hors classe ; Directeur de la Communication : M. Guy Barthélémy Moussoki, journaliste niveau III, catégorie 1, échelle 1.

2/ - Au titre du ministère de la Promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement.

Directrice générale de la Promotion de la femme : Mme Gombouka, née Emilienne Emboula, administrateur des SAF de 6^e échelon ; Directrice générale de l'Intégration de la femme au développement : Mme Arlette Raymonde Bakou, doctorante en sociologie ; Directrice générale du Centre de recherches, d'information et de documentation de la femme : Mme Virginie Shéryl Nicole Ndessabeka, juriste.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président de la République a alors levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 12h15 mn.

Fait à Brazzaville, le 02 février 2018

Thierry Lézin Mougalla

Ministre de la Communication et des médias
Porte-parole du gouvernement

TRANSPORT DE BOIS

Les sociétés forestières se plaignent de la nouvelle mesure

Les entreprises installées dans la partie nord de la République du Congo déplorent la mesure gouvernementale limitant le tonnage à trente tonnes au lieu de cinquante, sur le tronçon routier allant d'Owando à Iye, en dégradation avancée.

Afin de trouver une approche de solution, le comité de pilotage de l'action de circulation sur les routes en République du Congo, mis en place par le Premier ministre, Clément Mouamba, s'est réuni récemment à Brazzaville pour discuter de la question. « Cette mesure gouvernementale vise essentiellement à protéger ce tronçon routier construit il y a des années pour de faibles charges », a expliqué le directeur général de l'équipement et de l'entretien routier, Blaise Onanga.

Selon les sociétés forestières, cette mesure retarderait non seulement l'évacuation du bois vers les marchés de vente mais occasionnerait aussi une baisse d'activités. Car, soutiennent-elles, un grumier vide pèse environ dix-huit à vingt tonnes. Ne charger qu'une grume sur un grumier allant du nord Congo au port de Pointe-Noire serait moins profitable.

Ainsi, face au dilemme entre protéger cette infrastructure routière d'une part, et les entreprises forestières dont les activités profitent à l'économie nationale et à des milliers de Congolais, d'autre part, le comité a formulé quelques approches de solution qui seront débattues avec les sociétés forestières.

Il s'agit, entre autres, de l'ouverture des voies en terre à partir d'Owando ou Makoua, en passant par la Cuvette-Ouest, les Plateaux et la Lékoumou, tout en joignant les routes déjà existantes pour atteindre le port de Pointe-Noire. Les options définitivement retenues seraient financées, a suggéré le ministre Emile Ouosso, par les sociétés forestières avec le soutien multiforme de l'Etat. Notons qu'à cause de l'étiage, l'option fluviale n'a pas été envisagée. De même, le transit par le Cameroun ou le Gabon a été écarté à cause de la saturation du port de Douala et de l'interdiction de transport de grumes au Gabon.

Co-présidées par les ministres Rosalie Matondo de l'Economie forestière et Emile Ouosso de l'Equipement et de l'entretien routier, ces retrouvailles avaient réuni les cadres des ministères membres du Comité de pilotage de l'action de circulation sur les routes en République du Congo. Il s'agit notamment des ministères de l'Equipement et de l'entretien routier, de l'Economie forestière, des Transports et celui de l'Intérieur et de la décentralisation.

Lopelle Mboussa Gassia

TÉLÉPHONIE MOBILE

Azur perd 50% de sa clientèle en fin 2017

Avec un marché de plus de 5,05 millions d'abonnés sur les trois réseaux installés au Congo, la société se contente d'environ 163 000 abonnés seulement au dernier trimestre de l'année 2017, rapporte « l'Observatoire des marchés de la téléphonie mobile » du 4e trimestre que publie l'Agence de régulation des postes et communications électroniques (ARPCE).

La société Equateur Télécom Congo, qui opère dans la téléphonie mobile sur la marque Azur Télécom, se cramponne en dernière position sur ce marché à la lumière de nouvelles statistiques de l'ARPCE, comme à l'accoutumée, d'ailleurs. Si les concurrents MTN et Airtel ont augmenté respectivement leur nombre d'abonnés de 5,3% et 14,9% entre le 4e trimestre 2016 et celui de 2017, Azur a vu ses clients décampés. Pendant cette période, la société a perdu 50,8% de ses clients, se satisfaisant ainsi d'une part de marché de 3,2% contre 50,1% et 46,7% respectivement pour MTN et Airtel.

Au troisième trimestre 2017, Azur comptait environ 340 000 abonnés soit un taux de 6,9%. Des chiffres en constante déliquescence au fil des mois prouvent d'énormes difficultés de la société à se mettre au niveau de ses concurrents.

Les derniers contrôles effectués par l'ARPCE sur la fiabilité des réseaux ont, d'ailleurs, révélé des indicateurs satisfaisants chez MTN et Airtel, sauf chez Azur qui n'arrive pas à se mettre au pas. Au mois d'octobre dernier, le Régulateur lui a servi une mise en demeure pour qu'elle améliore la qualité de ses services.

Comme au Congo, au Gabon ou en Centrafrique, ses deux autres marchés, Azur ne progresse pas. La société n'a pas fait évoluer sa technologie mobile offrant encore du 2G+ alors que les rivaux naviguent sur du 3G et 4G, avec des offres de services modulées. Si la téléphonie mobile opte désormais pour la data afin d'étoffer son business, avec des services à valeur ajoutée comme le Mobile money, chez Azur ces technologies sont encore loin d'être esquissées.

Des annonces de modernisation du réseau et d'investissement stratégique ont été vainement faites l'année dernière. En juillet 2017, Jean Bruno Obambi, le patron du groupe Azur Télécom, annonçait l'arrivée imminente de la 3G à Brazzaville, en septembre de la même année. Rien n'a été observé, en dépit d'une déclaration sur la disponibilité des sites GSM de quatrième génération en cours d'installation, selon la société.

Devancée par la concurrence, la société étouffe devant l'absence de plus-value. Si hier elle a marqué des esprits avec sa politique de petits prix et de forfaits populaires, ces rivaux ont pris de l'avance sur ces segments, usant de stratégies aussi habiles qu'agressives grâce au haut débit.

Voilà une somme de déconvenues que l'on peut noter comme cause d'une situation qui ne fait qu'empirer, justifiant une perte d'abonnés et de revenus. Depuis plusieurs mois, les travailleurs accusent des retards de salaires impayés. Au Gabon et en Centrafrique, ce tableau est également peu reluisant.

Quentin Loubou

GOUVERNANCE FORESTIÈRE

Les mécanismes de recouvrement des taxes bientôt renforcés

Les directions départementales et chefs de brigades forestières sont appelés à être plus « rigoureux » dans la perception des redevances, afin de renflouer les caisses de l'Etat.

habilités devraient donc employer d'efforts dans le recouvrement des taxes sur les produits forestiers des sociétés et des particuliers.

L'administration forestière devrait également faire usage de la transparence dans la gestion des recettes et

leurs capacités opérationnelles.

« Une flamme qui doit se traduire dans la pratique »

Selon la ministre de l'Economie forestière, Rosalie Matondo, les résultats obtenus à l'issue de cette session de formation n'occulent en rien la nécessité de poursuivre la réflexion sur les mécanismes d'approvisionnement durable du marché intérieur en produits ligneux. « C'est dire que la flamme que nous venons d'allumer à l'occasion de la présente conférence, doit se traduire dans la pratique par la mise en œuvre effective et efficiente de ces recommandations et orientations, notamment d'améliorer les performances de notre secteur, en dépit de la conjoncture économique », a lancé la ministre, avant de promettre la « tolérance zéro » envers les agents indisciplinés.

Signalons que la conférence des directeurs départementaux élargie aux chefs de brigades est à sa troisième édition. La prochaine est prévue en 2020 et permettra d'évaluer les capacités de ces administrations en matière de recouvrement des taxes forestières et d'autres produits; de produire de façon régulière des rapports d'activités et des statistiques forestières; de préserver des massifs; de suivre le respect des obligations contractuelles par les exploitants...

Fiacre Kombo



Les participants aux assises (Adiac)

La filière bois représente la deuxième ressource de l'Etat après le pétrole, contribuant à hauteur de 5,6% au produit intérieur brut. En 2017, le secteur a généré environ 17,5 milliards de francs CFA au Trésor public congolais, avec près de 7 424 emplois directs et 14 848 emplois indirects.

La conférence des directeurs départementaux et des chefs de brigades de l'économie forestière qui s'est déroulée du 31 janvier au 2 février, à Kintélé, a permis de poser les bases, tant soit peu, des réformes de la gestion forestière du pays. Les services

dans l'octroi des agréments et permis spéciaux, ainsi que d'en assurer le suivi de l'exécution des clauses du cahier des charges particulier, surtout des projets en faveur du développement local.

Les participants à ces assises ont affiché de bonnes intentions à l'instar du directeur départemental du Kouilou, Bila Ossebi. « Nous nous engageons à faire beaucoup avec un peu », a-t-il déclaré. L'Etat va néanmoins leur fournir des moyens adéquats de travail et de protection, y compris de la formation continue pour renforcer

FORCE PUBLIQUE

Lancement d'une série de formations des cadres et agents de la police

Le coup d'envoi de cette session d'instruction a été donné le samedi 3 février dans l'enceinte de l'école supérieure de la police à Moukondo, dans le 4e arrondissement de Brazzaville, sous le patronage du directeur général adjoint de la police, le colonel Obami Itou André fils, en présence de plusieurs membres du commandement de la police.

La cérémonie a débuté par un rassemblement qui a regroupé 95 cadres et agents de la Brigade d'intervention spéciale de la police (BSIR). Ensuite, les participants ont suivi une séquence de deux exercices d'imprégnation dont les thématiques ont por-

té le premier sur « la recherche d'un individu dangereux recherché » et le deuxième sur « le contrôle d'un individu dans une zone suspecte ».

« L'objectif de cette session est de renforcer les capacités tant sur le plan professionnel et techniques

de nos agents. Comme vous le savez très bien, la recrudescence de la violence est de mise cette fois-ci surtout entre Brazzaville et Pointe-Noire et pour pallier ce phénomène qui est en train de prendre de l'ampleur, nous avons donc à court terme commencer par les unités d'interventions qui doivent intervenir dans ce domaine », a déclaré le lieutenant-colonel Jocelyn Francis Koubemba, chef de service de l'instruction à la direction générale de la police à l'issue de l'ouverture de cette session. « Des défaillances ont été observées bien avant et aujourd'hui, il nous faut corriger tout cela », a-t-il reconnu, soulignant que « cette formation va se dérouler tout au long de l'année et toutes les unités d'intervention vont passer ici à l'école pour recevoir les enseignements. Cela va s'étendre aussi au niveau des commissariats de police et autres structures de notre direction et pour l'avenir sur toute l'étendue du territoire national ».

Notons que cette session permettra la mise à niveau des participants en vue de résorber la lancinante question de déficit notamment dans leur apport dans la maîtrise des fondamentaux de la police (les normes déontologiques), des grandes questions juridiques (les droits de l'homme), et de toutes les préoccupations d'ordres techniques d'interventions dans l'exercice de leur métier.

Guillaume Ondzé



Exercice d'arrestation d'un suspect sous le regard vigilant du Dgp adjoint le colonel Obami Itou André fils (DR)

MTN Business

Choisissez le forfait adapté à votre Business

Avec *MTN Forfait Pro*



- Maîtrise parfaite du budget de communication de votre Business ;
- Gestion centralisée et autonome de l'ensemble de vos forfaits mobile ;
- Jusqu'à 600 min d'Appel, 600 MB d'internet et 600 SMS par mois.

everywhere you go

MTNBusiness.CG@mtn.com *100# Ok



SANTÉ

Le Dr Boniface Okouya émet l'idée d'un partenariat avec les délégués médicaux

La collaboration avec les responsables des agences du médicament et des délégués permettra d'étudier les stratégies afin d'insérer un cadre juridique de leur métier.



Boniface Okouya entouré de ses collaborateurs, pendant sa communication (Adiac)

Le directeur de la pharmacie et du médicament, le Dr Boniface Okouya, a évoqué la question le 1^{er} février, lors de la réunion de prise de contact avec les responsables des agences du médicament et des laboratoires, à l'auditorium du Centre hospitalier et universitaire.

Il a regretté, dans sa communication, le manque de laboratoire de contrôle de qualité et d'arsenal juridique au Congo. L'absence de ces outils occasionnent, selon le Dr Boniface Okouya, beaucoup de faux médicaments dans le pays. « Les textes que nous avons aujourd'hui sont désuets. Les autorisations de mise sur le marché délivrées sont dérisoires et aléatoires. Nous devons revoir leur fondement avec la loi pharmaceutique qui prendra en compte toutes les conclusions des premières journées pharmaceutiques, les attentes des délégués et des agences », a-t-il indiqué.

Boniface Okouya a souligné la mise en œuvre d'un mini laboratoire de contrôle et de qualité numéro 1, sous l'instruction de la ministre de la Santé et de la population. Il a expliqué que le Congo compte trente-sept agences de médicaments, quinze laboratoires et deux cent soixante-quatorze délégués médicaux.

Ces derniers, a-t-il fait savoir, doivent avoir la connaissance du rapport de qualité, des molécules du médicament ainsi que des conditions d'octroi de mise sur le marché. La direction, a-t-il expliqué, est engagée à séparer le vrai et le faux en procédant par des analyses par pathologie pharmaceutique. Cette analyse permettra de détecter les échantillons non conformes afin qu'ils soient retirés des laboratoires et agences.

Les activités à venir

Parmi celles-ci, figurent la signature d'un accord de partenariat avec un laboratoire de contrôle de qualité de médicament de Kinshasa, le focus sur le thème « La qualité et l'accessibilité de nos populations au médicament », organisé par le ministère de la Santé et de la population en collaboration avec la Fondation Jacques-Chirac et l'ambassade de France à l'Institut français du Congo, la journée pharmaceutique du Congo et de la RDC ainsi que l'organisation de l'élection du conseil national de l'Ordre des pharmaciens du Congo. Notons que l'intervention des spécialistes du médicament a porté sur le suivi des formations des délégués, la coordination des sites de contrôle de qualité, signature des contrats avec les laboratoires internationaux, le programme détaillé des activités et bien d'autres.

Lydie Giisèle Oko

INTERVIEW

Yvon-Adelard Bonda : « Certaines autorités nationales n'ont pas apprécié notre combat contre les érosions »

Réélu au terme des élections locales de l'année dernière, le conseiller municipal entend associer ses collègues dans le combat qu'il mène depuis son premier mandat contre les érosions dans le 9^e arrondissement de Brazzaville, Djiri. Lors d'un entretien avec la presse, il évoque également l'initiative « Bâtissons Brazzaville ensemble » et d'autres sujets d'intérêt public.

Les Dépêches de Brazzaville (L.D.B.) : Depuis votre réélection en 2017, la population qui comptait sur son élu local vous semble perdue de vue. Comment expliquez-vous ce silence ?

Yvon-Adelard Bonda (Y.A.B.) :

Ce n'est pas un découragement. Nous avons passé notre premier mandat avec un bilan qui n'a pas été négatif. C'est la raison pour laquelle nous avons été réélu au conseil municipal pour un deuxième mandat. Pour répondre à votre question, il me semble que le temps est venu de réchauffer la base. En passant, je dois vous dire que j'ai effectué récemment une descente surprise au quartier Saint-Denis, vers la zone de la station terrienne (à Djiri) où la route est totalement dégradée. Aujourd'hui, cette question nous inquiète. J'ai été interpellé par la population qui souffre. C'était une détresse. Malgré tout, on essaie d'apporter notre contribution, pour que ce quartier ne soit pas coupé du reste de la ville. D'ici là, nous allons renouer avec nos descentes à la base puisqu'il y a déjà un programme en perspective. Ces descentes nous permettront d'échanger directement avec la population et de regarder le futur de notre arrondissement.

L.D.B. : Comment se présente actuellement la situation des érosions dans le 9^e arrondissement ?

Y.A.B. : Merci beaucoup pour cette question. Nous avons simplement déploré un fait : certaines autorités nationales n'ont pas apprécié notre combat contre les érosions. Elles pensaient que c'était pour nous une façon de jeter l'anathème sur elles ou de les critiquer. Or, nous faisons un travail de proximité visant à in-



Le conseiller municipal Yvon Adelard Bonda (Adiac)

terpeller l'Etat, parce que la population souffre. Alors, il est anormal que nous continuons à la laisser dans cet état de choses au moment où l'Etat pouvait y faire face. A l'époque, nous étions surnommés « le gendarme des érosions » par la population. Mais avec le recul, beaucoup de gens nous donnent maintenant raison, quand nous disions que si le gouvernement n'y prend garde, il y aura des quartiers entiers qui vont disparaître de la carte de Brazzaville.

Aujourd'hui à Ngamakosso (dans le 6^e arrondissement), il y a tout un quartier (dit Hôtel) qui a disparu tout comme derrière la Télé, à Nkombo (dans le 9^e arrondissement). Si notre message n'est pas accompagné des actions concrètes, cela va être plus difficile dans dix ans. Il n'est pas impossible d'améliorer les conditions de vie des habitants de Djiri. C'est seulement la volonté politique qui manque. Nous encourageons le président de la République qui, depuis longtemps, ne cesse d'interpeller le Premier ministre et son gouvernement pour faire face à cette situation d'érosions dans les principales villes du pays. Il les a encore instruits pour évaluer cette situation afin d'y faire face. Aujourd'hui, il est impérieux pour les gouvernants de venir à la rescousse de cette population en souffrance.

Nous pensons que cette fois, les pouvoirs publics vont nous écouter. Ils vont également écouter le cri de détresse de la population. Cela est

possible, il suffit que nous soyons rigoureux dans la gestion financière. Tout le problème est là; il faut qu'on respecte les consignes des sociétés chargées d'exécuter les travaux; il ne faudrait pas choisir des sociétés de famille pour venir simplement détourner les fonds de l'Etat et abandonner les travaux par la suite.

L.D.B. : Comment appréciez-vous l'initiative « Bâtissons Brazzaville ensemble » du nouveau maire de la capitale ?

Y.A.B. : Nous avons salué cette initiative. Mais, il reste qu'elle soit encore renforcée. Il faut regarder d'autres paramètres. Le maire seul ne pourra rien faire. Il doit, dans ce combat, associer les élus de Brazzaville que nous sommes. Nous sommes plus proches de la population que le maire Christian-Roger Okemba. Quitte à nous de prendre le relais de son message dans nos arrondissements respectifs. Si c'est fait de la sorte, c'est le maire qui sortira gagnant et les Brazzavillois vont apprécier à sa juste valeur la portée de cette action. Donc, chaque fois que le maire descend, il doit se faire accompagner des élus de l'arrondissement qui en sont les porte-étendards auprès de leur population. Si nous sommes laissés de côté, ce sera comme un feu de paille. Notre débat direct avec la population permettra au maire d'avoir un bon retour.

L.D.B. : Avez-vous un appel à lancer à l'endroit de la population de Djiri ?

Y.A.B. : Je voudrais dire à la population de Brazzaville, en général, et celle de Djiri, en particulier, que nous sommes toujours à ses côtés, à son écoute attentive. Nous allons toujours continuer à travailler en vue de sortir notre arrondissement de sa précarité. Pas de voiries urbaines, l'eau, électricité et bien d'autres services sont fournis à la population en dents de scie. Que le nouveau maire et le nouveau bureau exécutif du Conseil nous accompagnent, en tant qu'élus locaux, pour que Djiri puisse rayonner et que Brazzaville puisse retrouver son appellation d'antan : « Brazza la verte ».

Propos recueillis par Parfait Wilfried Douniama



SALARIES

Début des cours de la promotion 2018 -2019 en cours du soir à la fin du mois de janvier 2018 en :

- 3^{ème} Année Bachelor ;
- Masters (MBA, MRH, MCG, MQHSE, MMO, MCLS, ...).

Diplômes Français

NB : Dernières inscriptions avant la clôture définitive.

Tel : 06 638 85 87 ; 04 43 148 27 E-mails : escicinfo2013@gmail.com / escicinfo2013@escic-cg.com ; Site : www.escic-cg.com



LE RESEAU DES SMARTPHONES

**JUSQU'À 50%
DE RÉDUCTION SUR
TOUS LES ROUTEURS
ET SMARTPHONES**



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Bientôt une université sénégalaise

La création de l'établissement a été annoncée par le président français, Emmanuel Macron, au terme de la conférence internationale portant sur le Partenariat mondial pour l'éducation, tenue du 1er au 2 février à Dakar, la capitale du Sénégal.

La conférence internationale portant sur le Partenariat mondial pour l'éducation a pour but de financer les projets dans le domaine de l'éducation. Sa troisième édition organisée dans la capitale sénégalaise a été conjointement dirigée par le président sénégalais, Macky Sall, et son homologue français, Emmanuel Macron, aux côtés desquels se trouvaient d'autres chefs d'Etat africains, notamment celui du Mali, de la RCA, du Togo ainsi que du Burkina Faso, sans oublier les représentants des institutions œuvrant dans le cadre de la promotion de l'éducation. La rencontre a permis à soixante pays en développement de bénéficier d'une aide au plan éducatif, à travers la levée de fonds d'environ trois milliards de dollars. Cette somme permettra de financer uniquement les projets des années 2018-2020 et la France a décidé, à cet effet, de contribuer à hauteur de 10%.

La création en 2002 de ce partenariat sur l'éducation, d'après les participants, fait suite au constat des experts selon lequel 264 millions d'enfants à travers le monde éprouvent des difficultés pour aller à l'école faute de moyens. En dehors de ce nombre d'enfants, le problème touche aussi soixante-cinq pays et influence l'ensemble de la communauté internationale. « Nous devons soutenir la scolarisation des enfants à travers la levée des fonds. Parce qu'il nous faut plus de techniciens, d'ingénieurs formés en Afrique. En plus, il faut aussi faciliter l'accès

au visa pour les étudiants », a indiqué le président français, Emmanuel Macron, avant de reconnaître que l'éducation est sous-financée dans les pays en développement.

L'éducation doit être une priorité

Soutenant, par ailleurs, cette initiative, Emmanuel Macron a indiqué que l'éducation qui constitue une priorité en France doit l'être aussi en Afrique. Pour la secrétaire générale de l'Organisation internationale de la francophonie, Michaëlle Jean, tous les gouvernants doivent se mobiliser, car il faut investir beaucoup plus dans l'éducation. Pour elle, en effet, les financements sont en-deçà du défi à relever et des enjeux. Par exemple, le montant de l'aide internationale allouée chaque année pour un enfant d'Afrique subsaharienne s'élève à moins de 5 ou moins de 6\$, soit 2% du coût de sa scolarisation et le reste est laissé à la charge des familles et des États. Quant à la directrice du Partenariat mondial pour l'éducation, Alice Albright, « si on regarde l'ensemble des résultats du Partenariat pour l'éducation, le niveau de financement des pays en matière d'éducation commence à augmenter. Mais si l'on regarde dans le détail, il subsiste une profonde crise de l'apprentissage. Car, un nombre important d'enfants sont déscolarisés et la moitié sont des filles ». Elle a toutefois reconnu que l'émergence passe par l'éducation.

Pour sa part, la directrice générale de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, Audrey Azoulay, « L'éducation est la clé pour que les jeunes atteignent leur plein potentiel, elle est essentielle à la croissance économique, à la prévention des conflits et au développement durable ».

Rock Ngassakys

AFRIQUE CENTRALE

Les évêques expriment leur gratitude à Denis Sassou N'Guesso

Une délégation de l'Association de la conférence épiscopale de la région d'Afrique centrale (Acérac), conduite par le cardinal Dieudonné Nzapalainga, a conféré, le 2 février à Brazzaville, avec le chef de l'Etat congolais. Elle lui a remercié pour son apport dans la construction du siège de l'Acérac dans la capitale congolaise.

« Nous avons demandé à rencontrer le président de la République pour exprimer notre gratitude. Vous êtes sans ignorer qu'il a fait



Le président Denis Sassou N'Guesso et le cardinal Dieudonné Nzapalainga (DR)

un acte de générosité en construisant l'hôtel de l'Acérac. Nous en sommes très reconnaissants pour ce geste », a déclaré l'archevêque de Bangui, capitale de la République centrafricaine (RCA).

L'Acérac regroupe les évêques des pays de la sous-région. Ces derniers venaient de tenir une réunion à leur siège sur le thème «Dia-

logue interreligieux et l'œcuménisme».

« Quand on regarde autour de nous, en Afrique centrale ou ailleurs, on a l'impression que la religion est un problème. Nous, évêques, pensons qu'elle est une solution. Nous devons plutôt ouvrir les portes de dialogue avec d'autres, à l'intérieur de nos communautés chrétiennes, avec d'autres religions pour nous connaître, nous estimer, nous respecter et surtout cheminer ensemble dans la cohésion, l'acceptation des uns et des autres », a déclaré Dieudonné Nzapalainga.

Par ailleurs, le chef de l'Etat congolais a échangé avec une délégation du Forum des parlements de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL). Conduite par sa présidente en exercice, Gina Sanze, députée de la RCA, cette délégation rentre de Kinshasa en République démocratique du Congo où elle a tenu une réunion extraordinaire.

« Il était important pour nous de venir faire le point au chef de l'Etat en sa qualité de président de la CIRGL. Il est important pour nous d'unir nos efforts et de travailler ensemble pour que cette conférence puisse aller de l'avant. En tant que forum des parlements, c'est à nous de faire des propositions puisque ce forum traite des questions de paix, de sécurité, de bonne gouvernance et de gestion des ressources naturelles », a-t-elle expliqué.

Notons que le président de la CIRGL a la mission de transmettre à ses pairs les propositions du Forum des parlements de cette institution régionale.

Christian Brice Elion

DÉPÔT À TERME

Votre capital prospère en toute sécurité.



*3% maximum, variable selon la durée et le montant placé.

Suivez-nous sur :

Ecoute - Qualité - Client
Tél.: 81 88
Email : eqccongo@bgfi.com

www.groupebgfibank.com

BGFI Bank
Votre partenaire pour l'avenir

MÉDIAS

Mise en garde aux journalistes reprenant les textes des réseaux sociaux

Le président du Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC) a échangé, le 2 février à Brazzaville, avec les professionnels de la presse écrite au sujet de la reprise dans certaines publications, des articles traités sur la toile, sans vérifier leur authenticité.

Philippe Mvouo a fustigé une pratique professionnelle qui n'obéit pas, selon lui, aux normes éthiques et déontologiques du métier de journaliste. « La forte propension de certains journaux à scandale ou en quête de sensation est de faire des réseaux sociaux leur source principale d'information au détriment des agences de presse formelles et de la vérification des faits », a déclaré le président du CSLC. Par ailleurs, a-t-il poursuivi, les réseaux sociaux rendent plus fluide la circulation de l'information, certes, mais certains de leurs exploitants, a-t-il insisté, dérangent par leur manière de « fabriquer » les nouvelles dans le seul but de nuire, de déstabiliser, de déséquilibrer, de violer les consciences et d'intoxiquer l'opinion à des fins inavouées.



Philippe Mvouo lors de son adresse aux journalistes de la presse écrite (Adiac)

A contrario, le président du CSLC a noté que les réseaux sociaux ne sont pas des mauvaises sources ou moyens d'information. « Je ne relève ici que le côté pervers des réseaux sociaux qui, malheureusement et assez étonnement, attire les journalistes professionnels », a renchéri Philippe Mvouo. Le phénomène de « Fake news » est normal, a-t-il déclaré, parce que relevant des évolutions technologiques portées par l'internet qui structure l'homme moderne en remodelant sa nature socioculturelle. Cependant, a-t-

il ajouté, la conséquence immanente est le renversement des valeurs ou la négation inconsciente de son humanité.

L'orateur a invité les journalistes, notamment de la presse écrite, au ressaisissement. « J'ai voulu communiquer sur ce phénomène, parce que le régulateur ne peut rien de-
vant l'effet dévastateur de l'exploitation vicieuse des médias sociaux, lesquels, avec internet, ne sont pas condamnables. Cependant, il convient de rappeler que dans le système global de régulation de la communication à l'ère du numérique, les limites techniques sont certaines pour le régulateur », a-t-il précisé, avant de conclure qu'en ce qui concerne la presse écrite, le régulateur a le pouvoir de sanctionner les journaux qui se livrent à l'exploitation sans vérifier des articles des réseaux sociaux.

La Rédaction

SOUDAN DU SUD

L'ONU lance un appel de fonds humanitaire de plus de trois milliards de dollars

La somme à collecter sera répartie de la manière suivante : 1,5 milliard de dollars pour l'aide aux réfugiés fuyant le pays, et 1,7 milliard de dollars pour les personnes dans le besoin au niveau interne.

L'appel de fonds a été lancé le 1^{er} février par le Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés, Filippo Grandi, et le coordonnateur des secours d'urgence, Mark Lowcock.

Depuis 2013, près de 2,5 millions de personnes ont déjà fui le Soudan du Sud pour se réfugier dans des pays voisins (Ouganda, Kenya, Soudan, Éthiopie, République démocratique du Congo et République centrafricaine).

Le conflit et l'insécurité ont déplacé de force un tiers de la population, dans le pays ou au-delà des frontières. A l'intérieur du pays, sept millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire. Le nombre de réfugiés devrait dépasser les trois millions d'ici à la fin de l'année, faisant du Sou-

dan du Sud la plus grande crise de réfugiés en Afrique depuis le génocide rwandais. « Le coût humain du conflit au Soudan du Sud a atteint des proportions énormes. Si la guerre ne s'arrête pas, le nombre de réfugiés passera de 2,5 à 3 millions en 2018. Le conflit prive le Soudan du Sud d'une population qui devrait être la plus grande ressource d'une jeune nation. Ils devraient construire le pays, ne pas le fuir. Tant que le peuple du Soudan du Sud attend la paix, le monde doit leur venir en aide », a déclaré Filippo Grandi.

L'Ouganda, le plus grand pays d'accueil avec plus d'un million de réfugiés, pourrait recevoir un quart de million de réfugiés de plus cette année. Près de 90% des personnes déplacées de force sont des femmes et des enfants et près de 65% ont moins de 18 ans. Pendant ce temps, les besoins humanitaires continuent d'augmenter à un rythme alarmant. Près

de sept millions de personnes, dont deux millions de déplacés internes, ont besoin d'une aide et d'une protection urgentes dans tout le pays. Beaucoup de ces déplacés sont menacés par la malnutrition. De nombreux enfants ne peuvent pas aller à l'école ou recevoir des soins médicaux adéquats et sont souvent sans abri.

« Le conflit au Soudan du Sud est brutal et meurtrier. Des millions de personnes ont fui car elles avaient peur de mourir. Elles ont maintenant besoin de notre soutien. Il est dans l'intérêt de tous de continuer à offrir un soutien généreux et durable aux personnes touchées par la crise à l'intérieur et à l'extérieur du pays », a déclaré Mark Lowcock.

Le plan de réponse humanitaire pour 2017 a été financé à 73%, permettant ainsi à l'Organisation des Nations unies et à ses partenaires de venir en aide à 5,4 millions de personnes.

Yvette Reine Nzaba

CHRONIQUE

Quelques victoires du cinéma africain

Sans prétention, aucune et de belle manière, le cinéma africain s'exporte plutôt bien dans le monde, en général, et aux Etats-Unis, pays par excellence du grand écran, en particulier. Pour preuve, les nombreuses nominations et les espoirs qu'il suscite.

Le film kényan «Watu wote» (Nous tous) qui dépeint le tristement célèbre attaque de bus de Mandera, en 2015, est ainsi entré dans l'histoire du Kenya avec sa nomination aux Oscars dont la 90e cérémonie aura lieu le 4 mars, à Los Angeles, aux États-Unis.

Ce film, fondé sur des événements de la vie réelle du Kenya avec pour scène, un bus à destination de Mandera, près d'Elwak, vers 7 h du matin, le 21 décembre 2015, retrace la bravoure d'un musulman qui amena ses compagnons musulmans à protéger des chrétiens, en les épargnant des militants al Shabaab.

Ce film qui prône l'alliance des chrétiens et musulmans pour affronter la menace des shebaabs a été nommé dans la catégorie meilleur court-métrage aux Oscars, un spécial mardi, le 23 janvier, jour même de sa sortie à Nairobi.

Les réalisateurs voulaient montrer au monde que le terrorisme n'est pas une question de religion, mais qu'il est le fait d'une poignée d'individus animés d'intentions néfastes.

Ces passagers démontrent que la foi et la solidarité permettent de triompher de la terreur et la violence, ce qui constitue un réel motif d'espoir pour un pays où, « pendant des décennies, la coexistence interconfessionnelle a été la norme », mais où « la multiplication des attentats et des explosions a engendré une atmosphère d'angoisse et de suspicion entre musulmans et chrétiens ».

Pour mémoire, en avril 2015, un commando des shebaabs avait perpétré un massacre dans l'université de Garissa, en séparant les étudiants chrétiens de leurs camarades musulmans, et en tuant cent quarante-sept personnes. « Watu Wote » a, par ailleurs, reçu une soixantaine de prix internationaux, et gageons qu'Hollywood lui offrira la consécration.

Dans un tout autre registre, l'association Bernay Burkina Faso, lors de la 24e édition de la Semaine du cinéma africain, à Bernay, en novembre dernier, nous avait permis de revivre en ouverture, le film «Félicité» (primé de l'Ours d'argent au festival international du film de Berlin en 2017, de l'Étalon d'or au Fespaco 2017 et de l'African movie Academy award), qui plonge dans les racines de l'Afrique noire, avec une multitude de choses différentes qui illustrent bien le continent noir et le refus de compromission d'une grande catégorie de femmes.

Le film d'animation sud-africain, «Revolting Rhymes», réalisé par Jakob Schuh, Jan Lachauer et Bin-Han To, a, quant à lui aussi, été nommé dans la catégorie Meilleur film d'animation aux Oscars américains. C'est une adaptation tirée du recueil de contes de fées de Roald Dahl et Quentin Blake.

Ce film a déjà remporté neuf grands prix internationaux, dont le Cristal d'Annecy, le prix de la meilleure animation aux Bafta Children's Awards, deux prix aux European Animation Awards, et le prix du public au Filmfest München.

Et que dire de ces deux longs métrages sélectionnés également aux Oscars dans la shortlist du meilleur film en langue étrangère, lors des nominations officielles. Ils n'ont certes pas été retenus, mais nous retiendrons qu'en compétition, il y a eu une double présence africaine avec «Félicité» pour le Sénégal et «Les Initiés» pour l'Afrique du Sud.

Une probable attribution d'Oscar à une production africaine boosterait sans aucun doute ce cinéma. Alors, nous croiserons les doigts pour que cette providence se réalise !

Ferréol Gassackys

AVIS DE PERTE

M. Chuldron Abira demande à toute personne ayant ramassé un classeur contenant des documents administratifs (diplômes, acte de naissance, etc.) vers l'entrée du viaduc, à l'arrêt Général Adoua, de bien vouloir le lui déposer au commissariat le plus proche ou aux Dépêches de Brazzaville. Soit le contacter au numéro : 06 620 59 27 / 05 689 28 59.

Une récompense lui est réservée.

JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES

Le Congo réaffirme son engagement dans l'application de la Convention de Ramsar

La ministre du Tourisme et de l'environnement, Arlette Soudan-Nonault, a réitéré, le 2 février à Brazzaville, la volonté du gouvernement de lutter pour la préservation de l'écosystème.

Depuis 1997, la communauté internationale célèbre, le 2 février de chaque année, la Journée mondiale des zones humides. En cette année 2018, le secrétariat de la Convention de Ramsar a placé la 22e édition sur le thème : « Les zones humides pour un avenir urbain durable ». Les zones humides sont, en effet, des espaces recouverts d'eau, soit temporairement, soit en permanence. Les zones humides urbaines sont celles situées dans les villes, près des villes ou dans leurs banlieues. Il s'agit des fleuves avec leurs plaines d'inondations, des lacs, des marécages mais aussi leurs variantes côtières-marais salés, mangroves et autres zones humides associées.

Membre et partie contractante de la Convention sur les zones humides, dite « Convention de Ramsar », le Congo, a indiqué la ministre Arlette Soudan-Nonault, a inscrit depuis 1996, quinze sites dans la liste Ramsar des zones humides d'importance internationale dont un complexe de coopération transfrontalière



La ministre du Tourisme et de l'environnement publiant la déclaration du gouvernement (Adiac) « Lac Télé- Grands affluents- Lac Tumba » (République du Congo-République démocratique du Congo) pour une superficie globale de plus de dix-huit millions d'hectares. Le Congo, a assuré la ministre du Tourisme et de l'environnement,

contribue donc efficacement à l'application des trois piliers de la Convention de Ramsar, à savoir œuvrer pour l'utilisation rationnelle/durable de toutes les zones humides ; inscrire des zones humides appropriées sur la liste des zones humides d'importance internationale et assurer leur bonne gestion ; coopérer au plan international dans les zones humides transfrontalières, les systèmes de zones humides partagés et pour les espèces partagées. Ces trois exigences, a-t-elle poursuivi, intègrent parfaitement le programme du président de la République, Denis Sassou N'Guesso, plus spécifiquement dans le combat qui est le sien pour la préservation de ce trésor national qu'est l'écosystème.

Arlette Soudan-Nonault a aussi annoncé que l'objectif 11 du développement durable interpelle tous les urbanistes et décideurs à regarder comment satisfaire la demande croissante d'espace à bâtir dans les villes, tout en préservant le milieu naturel. Car, grâce aux zones humides, a-t-elle fait remarquer, les villes sont plus agréables à la survie. Pour y parvenir, il est nécessaire de prendre en compte les indicateurs ci-après : inscrire les zones humides dans les politiques et la planification nationale; restaurer les zones humides urbaines; réduire la consommation excessive d'eau et le ruissellement nocif ; organiser des nettoyages publics des zones humides. Au Congo, particulièrement dans

les vallées du Niari et du Kouilou et dans le bassin du fleuve Congo où s'étendent de vastes superficies de zones humides, on peut aisément identifier la typologie variée de ces zones, notamment continentales (fleuves, rivières, lacs, tourbières, marais inondables, marigots...) ; artificielles (étangs piscicoles, mares d'eau ...) ; côtières et marines (mangroves, lagunes, estuaires). Les zones humides, par leur importance, contribuent, entre autres, à l'atténuation des effets des inondations par absorption et stockage des fortes précipitations dans les villes côtières, telles qu'à Pointe-Noire où les mangroves réduisent les ondes de tempête ; à la reconstitution des réserves d'eau potable telles que les sols limoneux et les plantes aquatiques qui absorbent de bonnes quantités de toxines dangereuses (les pesticides agricoles, les résidus industriels) et à l'amélioration de la qualité de l'air dans les villes car grâce à la grande quantité d'eau qu'elles contiennent et à leur végétation abondante, les zones humides refroidissent naturellement et allègent l'atmosphère environnante des villes. Les zones humides urbaines, par exemple, concourent à l'amélioration du bien-être humain en offrant aux citoyens des lieux de loisirs où ils ont accès à une diversité de plantes et d'animaux. Elles attirent, par ailleurs, le tourisme qui constitue une autre source d'emplois non négligeable.

Bruno Okokana

9H
TOURISME À COTONOU

16H
DÉCOUVERTE À DAKAR

Après la visite d'un musée à Cotonou à 9h, il découvre la statue de la Renaissance de Dakar à 16h.

Tourisme, amour, affaires... Chaque jour a son histoire sur Air Côte d'Ivoire. Avec plus de 300 vols par semaine, ralliez en toute simplicité 25 villes d'Afrique de l'ouest et du centre.

Air Côte d'Ivoire
Notre plus beau voyage, c'est vous

Tel : +242 06 818 66 66
www.aircotedivoire.com



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Pour la sélection des prestataires/fournisseurs potentiels du PAPN

I-CONTEXTE ET OBJECTIFS

Dans le cadre de la mise en place du système de management de la qualité en vue de la certification à la norme ISO 9001 V 2015 de l'activité "Accueil Navires", la Direction Générale du Port Autonome de Pointe Noire (PAPN) s'est engagée résolument dans une démarche dynamique et un état d'esprit qui devront désormais s'inscrire progressivement dans les pratiques professionnelles de l'ensemble de son personnel et de ses partenaires.

C'est dans cette optique que, le PAPN se propose de sélectionner les prestataires / fournisseurs sur la base de leurs capacités et aptitudes à fournir des services de qualité au PAPN.

II- DOMAINES D'ACTIVITES

Les activités à réaliser dans le cadre du présent AMI concernent les domaines suivants:

- Travaux de réparation des quais (réfection poutre de couronnement, bollards, défenses, échelles, etc. trainement des renards)
- Travaux de réparation des terre-pleins et routes (réparation affaissement, nids de poules, trottoirs, bordures de chaussées, curage des ouvrages d'assainissements, etc.)
- Travaux divers de réfection des bâtiments (plomberie sanitaire, peinture, électricité, menuiserie alu et bois, climatisation, charpente et couverture, étanchéité, carrelage, rideaux stores)
- Travaux divers de réparation du réseau de distribution d'eau (réparation bouche d'eau, poteau d'incendie, fuite d'eau sur conduite, entretien des regards à vannes, etc.)
- Travaux divers de réparation du réseau électrique (réparation défaut câble MT [confection boîte de jonction], remplacement cellules MT, entretien des équipements des postes MT/BT et de la sous station électrique, etc.)
- Travaux divers de réparation de l'éclairage public et des grands espaces (remplacement câbles BT en défaut, remplacement des luminaires 150W et 1000W, etc.)
- Fourniture des pièces de rechange d'origine (filtres à huile, à gasoil, à air et à pollen; courroie d'entraînement; batterie; pneu; rotule de direction et de pivot; biellette; bras avant et arrière, système de freinage, amortisseurs, etc.) pour les véhicules de marque ci-après:
 - TOYOTA Land Cruiser Prado TXL, Land Cruiser Station Wagon, Land Cruiser VXR V8, Coaster, Land Cruiser Prado, Land Cruiser Simple Cabine, Land Cruiser Hilux D/C
 - SUZUKI Grand Vitara et Jimmy
 - MITSUBISHI L200
 - MAGIRUS
 - Renault Trucks Kerax
 - Volvo
 - Mercedes E350
- Fourniture des pièces de rechange d'origine (filtres à gasoil et à air; courroie d'entraînement; batterie; etc.) pour les groupes électrogènes de marque ci-après:
 - Caterpillar, modèle DE22E3
 - GENELEC, modèle HIW - 40T5INS
 - GENELEC, modèle HFW - 305T5INS
 - ENERGIE RELAIS (Perkins), modèle P400SV (2206c - E13TAG3)
- Fourniture du matériel électrique (câbles MT et BT; cellules MT; luminaire d'éclairage public 150W y/c platine; luminaire 1000W y/c platine; inter-

rupteur; prise de courant 220V; dismatic; disjoncteur DPN; disjoncteur SNE; CCP; coffret électrique; candélabre d'éclairage public; etc.)

- Fournitures des appareils de froid (split et climatiseur)
- Fournitures des surpresseurs
- Fournitures diverses: matériel naval, équipement de de sûreté et de sécurité, petit équipement / outillage, matériel de transport, matériel et consommables informatiques, carburant et lubrifiants (huiles moteur, boîte de vitesse, de refroidissement et de pont, graisse, etc.....)
- Fournitures de bureau
- Fourniture et installation de logiciels
- Prestations de maintenance d'entretien et réparation
- Prestations d'assurances
- Prestations de formation
- Prestations intellectuelles

III-COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de la manifestation d'intérêt du prestataire/fournisseur comportera les renseignements suivants:

- une lettre de motivation
 - le statut de l'entreprise ou groupement d'entreprises
 - sa nationalité
 - les références techniques de l'entreprise ou groupement d'entreprises en matière de travaux similaires [une présentation générale de la société, en précisant l'activité de base, les activités secondaires éventuelles, les moyens techniques, humains et financiers, ainsi que les Attestations de références]
 - l'agrément délivré par l'Autorité compétente (Ministère de tutelle de préférence) dont relève le domaine d'intervention pour les activités réglementées
 - la capacité financière assortie d'une copie des deux (02) derniers bilans fiscaux
 - une copie du registre du commerce mentionnant votre activité + patente 2017 + NIU
 - les certificats d'immatriculation SCIEN et SCIET
 - le certificat de moralité fiscale
 - l'attestation d'immatriculation
 - le certificat de non faillite, redressement et de liquidation judiciaire
 - le certificat de résidence fiscale
 - l'attestation du régime d'imposition
 - la lettre d'affiliation à la CNSS
 - le quitus CNSS
 - le numéro d'identification à l'ONEMO
 - les reçus des contrats et paiement de la carte de travail à l'ONEMO
 - le reçu des cotisations patronales à l'ONEMO
 - la liste et la qualification du personnel permanent employé par prestataire/fournisseur, l'entreprise ou groupement d'entreprises, en rapport avec lesdites activités [Curriculum vitae de vos principaux intervenants dans des missions tels que celles pouvant être réalisées pour le PAPN]
 - NB: Pour les domaines spécifiques (assainissement, désinfection, dératissage, collecte des déchets, hydrocarbures, etc.....) une autorisation ou certificat d'exercer dans ledit domaine délivré par l'Autorité compétente (Ministère de tutelle de préférence) est exigé.
- Les sociétés retenues à l'issue de la présélection seront pré qualifiées pour répondre aux différentes

consultations lancées par le PAPN et recevront ultérieurement une lettre d'invitation à soumissionner, accompagnée d'un dossier d'appel d'offres restreint. La sélection se fera en conformité avec les procédures du PAPN. Ils pourront alors retirer le dossier d'appel d'offres complet. Le PAPN invite les consultants de standard international, intéressés par les prestations précitées, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

IV-PRESENTATION DES DOSSIERS

Les dossiers seront présentés en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies marquées comme tels, dans une enveloppe scellée et sans raison sociale.

V-CRITERES DE PRE-QUALIFICATION

Les critères de pré-qualification des sociétés porteront sur:

- l'expérience générale du candidat
- l'expérience, les références et les compétences du candidat dans le domaine des prestations/travaux sollicités
- la capacité financière du candidat (possibilité d'accès au crédit, capacité de financement, bilans du consultant pour les trois dernières années, références bancaires)

VI-DEPOT DES DOSSIERS ET RESULTATS DE LA PRE-QUALIFICATION

Les dossiers devront être déposés à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard le 19 février 2018 à 14 heures 00 minute précises (heure locale). Les dossiers reçus après cette date seront purement et simplement rejetés.

Seuls les prestataires/ fournisseurs qui seront agréés par la commission seront consultés dans le cadre de consultations à lancer par le PAPN.

Les plis sont à déposer ou à envoyer par courrier à l'adresse suivante:

DIRECTION GENERALE DU PORT AUTONOME DE POINTE NOIRE
BP 711 - Pointe-Noire - République du Congo
Email: info@papn-cg.org

avec la mention:

**MANIFESTATION D'INTERET
«SELECTION DES PRESTATAIRES / FOURNISSEURS POTENTIELS DU PAPN» A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT DU 19 février 2018**

VII-INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le PAPN peut toutefois être amené à demander des informations complémentaires utiles et nécessaires non contenues dans la manifestation du fournisseur. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à la Direction Générale du Port Autonome de Pointe Noire (Secrétariat Permanent de la Cellule de Passation des Marchés), les jours ouvrables du lundi au vendredi de 9 heures à 16 heures.

Pointe-Noire, le 24 janvier 2018

**Le Directeur Général
du Port Autonome de Pointe Noire**

CONCOURS INTERNATIONAL DE PHOTOGRAPHIE

Le Congolais Baudouin Mouanda reçoit le premier prix



L'ambassadeur de France en Espagne, Yves Saint-Geours, lors de la cérémonie de remise des Prix aux trois lauréats du concours international de photographie Alliance Française en Espagne et EFTI, édition 2017

L'ambassadeur de France en Espagne, Yves Saint-Geours, a remis les prix aux trois lauréats du concours international de photographie Alliance Française en Espagne et EFTI, édition 2017, dont le premier prix a été remporté par le photographe congolais Baudouin Mouanda.

Dans son discours, le 31 janvier, en présence de plusieurs invités, l'ambassadeur a tenu à saluer les trois lauréats pour leur performance. Yves Saint-Geours, admiratif du travail des trois photographes, a souligné le caractère international de l'édition 2017. Près d'un millier de postulants ont pu concourir à cette édition ouverte à

tous les auteurs photographes professionnels du monde entier, une ouverture « à la recherche d'excellence en matière de photographie contemporaine internationale ayant pour objectif de découvrir des photographes de talent et de soutenir le développement de leurs projets photographiques », notait-on de la part des organisateurs de ce concours qui gagne, sur la programmation culturelle, une véritable référence dans le calendrier des activités photographiques en Espagne.

Pour le premier lauréat retenu, Baudouin Mouanda, satisfait de cette récompense internationale, « c'est la démonstration que la culture est une composante essentielle dans

notre vivre-ensemble à travers le monde ». Outre la récompense en numéraire, le photographe congolais bénéficiera d'une bourse d'études à partir du 1er mars et jusqu'au 30 mai. A l'issue de ce cycle, il obtiendra le titre « d'Expert universitaire en photographie professionnelle appliquée » de l'université Miguel-Hernández, à Madrid. Baudouin Mouanda a exprimé le souhait qu'un modèle de politique culturelle soit associé à une politique publique en matière d'éducation.

Eternel itinérant, le photographe partira, entre-temps, pour Ouagadougou au Burkina Faso et gardera un œil sur l'exposition de ses œuvres au théâtre de Creil, près de Paris, à partir du 5 février.

Marie Alfred Ngoma

CHAN MAROC 2018

«Terre d'École» honorée à travers sa présidente

A l'occasion de la CHAN 2018, l'association a été choisie pour la remise du trophée de meilleur joueur du match de demi-finale Maroc-Libye, au Complexe Sportif Mohammed V de Casablanca. L'attaquant marocain, Ayoub El Kaabi, a réussi un doublé et s'impose comme meilleur buteur de cette édition avec un total de huit buts à son



La présidente de «Terre d'École», Maria Maylin, posant avec le joueur marocain, Ayoub El Kaabi/DR

palmarès, avant la tenue de la finale Maroc-Nigeria. L'honneur accordé à «Terre d'École», notamment sa présidente, est un hommage au projet éducatif novateur lancé à Kintele, appelé à faire école en alliant éducation et développement durable.

Imaginé et mis en œuvre par Maria Maylin et son équipe, au sein de laquelle figure en bonne place François Durpaire, l'un des meilleurs spécialistes français en sciences de l'éducation, «Terre d'école» n'est plus un projet. Au Congo, il est devenu, tout au long de ces derniers mois, une réalité bien concrète avec la construction du vaste complexe scolaire de Kintélé et la réhabilitation de l'école de la Fraternité en plein cœur de Brazzaville, qui fonctionne désormais sous ce label.

Le choix porté à sa présidente pour la remise du trophée au meilleur buteur du Chan, dont Total est le sponsor officiel, témoigne de l'accompagnement de cette société pour l'émergence de «Terre d'École». Les deux parties avaient signé, le 15 mai 2017 à Pointe-Noire, un protocole d'accord permettant d'appuyer très concrètement cette initiative.

La Rédaction



AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERÊT N° 001/PEEDU/2018 DU 31 Janvier 2018 relatif au recrutement d'un Ingénieur conseil pour le contrôle et la supervision des fournitures et travaux de Construction de TRENTE (30) NOUVEAUX POSTES ET LIGNES MT/BT à Brazzaville et Pointe-Noire.

Publication du 31 janvier 2018.

Cette sollicitation de manifestations d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés du 31 octobre 2014 publié dans le Development Business.

Le Gouvernement de la République du Congo cofinance avec la Banque mondiale, le Projet Eau, Electricité et Développement Urbain (PEEDU), et a l'intention d'utiliser une partie des ressources de ce cofinancement pour effectuer les paiements au titre d'un contrat de service de consultants pour réaliser le contrôle et la supervision des travaux de construction de trente (30) nouveaux postes et lignes MT/BT à Brazzaville et Pointe Noire au profit de la Société Nationale d'Electricité (SNE). La durée de la mission est de neuf (09) mois.

L'UCP-PEEDU est l'unité de coordination du projet, logée au sein du ministère de l'Équipement et de l'Entretien qui constitue l'interface de gestion du projet avec la Banque mondiale, et s'occupe, plus spécifiquement des questions fiduciaires et administratives liées à la passation des marchés et la gestion financière du projet.

La SNE est l'opérateur public de production, de transport et de distribution de l'Electricité en République du Congo. Elle dispose des compétences spécifiques en la matière.

Le Consultant sélectionné comme Maître d'œuvre, accèdera au DAO et aux études d'exécution et toute documentation annexe des travaux en objet auprès de l'UCP-PEEDU.

Le consultant effectuera ses tâches, sous l'autorité du Maître d'Ouvrage Délégué (MOD), conformément aux prescriptions figurant dans les termes de référence et est responsable vis-à-vis du MOD et de la SNE sur les plans contractuel et opérationnel, de la bonne marche des travaux.

Pour l'ensemble des travaux de Brazzaville et de Pointe Noire, le consultant assurera entre autres les prestations suivantes :

- Coordination, supervision, et gestion des travaux ;
- Contrôle technique des études d'exécution ;
- Contrôle, essais et réception au cours de la fabrication ;
- Contrôle d'exécution des travaux sur les sites ;
- Elaboration des rapports.

A ce titre, il aura donc la charge entière de la coordination du contrôle et de la supervision lors de l'exécution desdits travaux de concert avec la SNE et l'UCP, chacune en ce qui la concerne, notamment pour:

- la gestion administrative, technique et financière des marchés associés aux travaux, y compris les plannings d'exécution des travaux et la réception provisoire et définitive ;
 - L'application des mesures de protection sociales et environnementales prévues.
- L'Unité de Coordination du Projet PEEDU invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter ces services au moyen des brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, etc..

Les consultants intéressés peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives (joindre l'accord de groupement).

Un consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les Directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, édition courante.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous du lundi au vendredi de 09 heures à 16 heures.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous au plus tard le 20 février 2018 à 12 heures.

Projet Eau, Electricité et Développement Urbain (PEEDU) - Unité de Coordination du Projet PEEDU - 2ème étage du siège du Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier - Brazzaville - République du Congo - Tél: [242]055568787. Email: pedu_congo@yahoo.fr

Fait à Brazzaville, le 31 janvier 2018.

Le Coordonnateur du PEEDU

Maurice BOUESSO./

ONU-RDC

Quatre nouvelles personnalités sur la liste des sanctions

Trois Congolais et un Rwandais ont été ajoutés, le 1 février, par le Comité des sanctions concernant la République démocratique du Congo (RDC) créé par le Conseil de sécurité via la résolution 1533 (2004).

Les nouveaux noms sur la liste des sanctions sont ceux de Muhindo Akili Mundos ; Guidon Shimiray Mwissa ; Lucien Nzambamwita et Gédéon Kyungu. Muhindo Akili Mundos, explique le comité, est un général des Forces armées de la République démocratique du Congo (Fardc), commandant de la 31e brigade. En septembre 2014, il a été nommé commandant du secteur opérationnel des Fardc dans les zones de Beni et de Lubero, notamment l'opération Sukola I contre les Forces démocratiques alliées (ADF), fonctions qu'il a occupées jusqu'en juin 2015.

Pour le comité, Muhindo Akili Mundos représente également une menace pour la paix, la stabilité et la sécurité de la RDC au titre du paragraphe 7 e) de la résolution 2293 (2016), qui reconduit les mesures portant sur les armes et celles concernant les transports. La résolution reconduit également les mesures financières et celles portant sur les déplacements applicables aux personnes et entités que le Co-

mité aura désignées comme se



Vue du Conseil de sécurité de l'ONU

livrant ou apportant un appui à des actes qui compromettent la paix, la stabilité ou la sécurité de la RDC.

Pour sa part, Guidon Shimiray Mwissa, fait savoir l'ONU, représente aussi une menace pour la paix, la stabilité et la sécurité en

RDC au titre du paragraphe 7 g) de la résolution 2293, relatif aux personnes qui apportent leur concours à des personnes ou entités, y compris des groupes ar-

més ou des réseaux criminels, qui prennent part à des activités déstabilisatrices en RDC en se livrant à l'exploitation ou au commerce illicite de ressources naturelles, dont l'or ainsi que les espèces sauvages et les produits qui en sont issus. Guidon Shimiray Mwissa,

rappelle le comité des sanctions, a obtenu un diplôme d'études secondaires à l'école d'humanités sociales à Mpopi. A l'âge de 16 ans, il a rejoint un groupe armé dirigé

par She Kasikila et a ensuite intégré les Fardc avec Kasikila, en tant qu'officier S3 de bataillon. Blessé en 2007, il a rejoint les Mai-Mai Simba, alors sous la direction du commandant « Mando ». En 2008, il a participé à la formation de Nduma défense du Congo

(NDC), devenant le commandant en second chargé de la brigade Aigle Lemabé.

De son côté Lucien Nzambamwita, selon l'ONU, représente une menace pour la paix, la stabilité et la sécurité de la RDC au titre du paragraphe 7 j) de la résolution 2293, relatif à la fourniture à une personne ou entité désignée un appui financier, matériel ou technologique ou des biens ou services. Gédéon Kyungu, quant à lui, fait savoir le comité des sanctions de l'ONU, représente une menace pour la paix, la stabilité et la sécurité de la RDC au titre du paragraphe 7 e) de la résolution 2293, relatif aux personnes qui préparent, donnent l'ordre de commettre ou commettent en RDC des actes qui constituent des violations des droits de l'homme ou atteintes à ces droits ou des violations du droit international humanitaire, selon le cas, notamment des actes dirigés contre des civils, y compris des meurtres et mutilations, des viols et d'autres violences sexuelles, des enlèvements, des déplacements forcés et des attaques contre des écoles et des hôpitaux.

Patrick Ndongidi

SANTÉ SEXUELLE DE REPRODUCTION

Ouverture d'une formation à Goma

La session ouverte le 1er février, au chef-lieu de la province du Nord-Kivu, s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités des administrateurs des soins dans les aires de santé pilotes de Kanyaruchinya, Turunga et Keshero.



La femme ne doit pas mourir en donnant la vie

La formation est organisée par le gouvernement provincial du Nord-Kivu, en partenariat avec la Coopération italienne. En effet, des études démontrent que beaucoup de femmes en RDC meurent en voulant donner la vie, et parmi les causes de la mortalité maternelle, l'on cite le manque de formation des prestataires des soins. Aux dires du chef de la division provinciale de la Santé au Nord-Kivu, Laurent Katembo Kirikughundi, qui a justifié la nécessité de ce renforcement des capacités pour les prestataires, cette formation leur permettra d'assurer une bonne prise en charge des parturientes.

Pour sa part, le coordinateur provincial de la protection civile au Nord-Kivu, Joseph Kambale Makundi, a indiqué qu'en plus de la formation, il est prévu une dotation en maté-

riels, dans les perspectives de constituer des cliniques mobiles, des zones de santé test. « L'idéal est d'étendre ce programme jusque dans les cent cinquante zones de santé que compte la province du Nord-Kivu », a-t-il fait savoir. Il a ajouté « qu'il s'agit d'un programme qui va prendre cinq ans pour accompagner la division provinciale de la santé à mettre en place des cliniques mobiles de consultation prénatale et consultation pré scolaire ». Il est aussi prévu, selon Joseph Kambale Makundi, l'intégration dans ces cliniques mobiles des services de dépistage volontaire du VIH/sida, de même que des points sur la transfusion sanguine en plus de l'accompagnement d'urgence des infirmiers dans les aires de santé.

Aline Nzuzi

MATIÈRES PREMIÈRES

Kinshasa met fin à la prolifération des prix

Le démarrage effectif des activités de la mercuriale des prix, un vieux projet poussiéreux initié dans les années Mobutu, permet désormais de connaître le prix minimum des minerais, du bois et autres produits exportés sur le marché international. Après des décennies d'inactivité, cet important outil de commerce extérieur de la RDC a pour vocation d'aider le pays à tirer réellement profit de ses exportations.

Il y a quelques années, de nombreux observateurs de la vie économique congolaise se demandaient les raisons d'un si long retard dans le lancement des activités de la Commission des mercuriales des prix à l'exportation, une structure créée en 1989. Pendant près de trois décennies, les experts membres de ladite commission n'ont pas fixé les prix des produits à l'exportation. Mais le 6 décembre 2017, l'évènement tant attendu a eu lieu finalement. Comme nous l'avions souligné plus haut, cette commission qui tourne à la vitesse de croisière permet à l'État régulateur de connaître le prix minimum des différentes matières premières exportées. Avec la pression actuelle sur les cours mondiaux et la morosité de la conjoncture économique mondiale, une telle structure reste indispensable pour des raisons de transparence.

Pour le ministère du Commerce extérieur, il est important que les prix des minerais et autres produits exportés soient fixés à un minimum acceptable et réellement pratiqué. Une telle précaution a pour but de lutter contre la sous-évaluation ou la surévaluation des prix transmis aux pays par les exportateurs. Cela contribue aussi à stopper le coulage des recettes dans ce secteur. L'État dispose ainsi des prix exacts des produits exportés sur le marché international. Et ce n'est pas l'expertise qui manque pour faire fonctionner cette commission à plein régime.

Les dernières nouvelles en provenance de la mercuriale indiquent une tendance haussière du cuivre, de l'or, de l'argent et du zinc sur le marché international. Dans l'ensemble, elle projette une hausse variant dans la fourchette de 0,98 % et 2 %. La valeur de la tonne de cuivre devrait passer de 6 996 à un peu plus de 7 000 dollars américains (USD) le kilogramme dans la semaine allant du 5 au 10 février. L'once d'or trônera désormais dans les 43 813 le kilogramme, contre 43 093 au cours de cette période. Quant à l'argent et au zinc, ils passeront, respectivement, de 498 à 509 USD et de 3 439 à 3 496 USD. Le communiqué confirme le statu quo pour le cobalt, le manganèse et le tantale. Passant aux produits agricoles, le cacao et le café arabica ont enregistré une hausse constante de leur valeur sur le marché international. Entre le 1er et 7 février, leurs valeurs passeront à 1,03 USD le kilogramme (cacao) et 1,68 USD le kilogramme (café). Le café robusta va connaître sa baisse trois semaines de suite pour se situer à 1,73 USD le kilogramme. Enfin, la mercuriale signale une baisse du caoutchouc, de la papaine et de la poudre totaquina sur le marché international.

Laurent Essolomwa

DÉVELOPPEMENT

L'Afrique cerne de mieux en mieux les enjeux autour de l'eau

Un atelier de formation au profit des femmes africaines actives dans le domaine de l'eau a réuni, du 29 janvier au 2 février au Maroc, des déléguées venues de sept pays, à savoir le Bénin, le Burkina-Faso, la Guinée, le Mali, le Niger, la RDC et le Sénégal. Entre-temps, à Kinshasa, un expert a fait la proposition inédite de la création d'une Agence nationale de gestion du fleuve Congo.

Rabat, la capitale du Maroc, a débuté le mois de février sous le signe de l'eau, un besoin vital pour l'espèce humaine et une richesse incommensurable à protéger absolument pour la survie des générations futures. Quinze femmes actives au sein d'un réseau des professionnelles de l'eau et de l'assainissement ont participé à un atelier de formation au Maroc. Membres de l'Association africaine de l'eau, elles sont venues de plusieurs pays africains où la question de l'eau constitue un sujet préoccupant. La formation a été organisée par l'Agence marocaine de coopération internationale et l'Institut international de l'eau et de l'assainissement, relevant de l'Office national de l'électricité et de l'eau. On souligne également l'apport de l'Agence de coordination et d'exécution de la politique

belge de développement (Enabel). La présence de toutes ces structures africaines prouvent à suffisance l'importance d'un débat sur l'eau dans la région. Dans la ville marocaine, les femmes du Réseau ont bénéficié d'un renforcement de leurs compétences en matière de gestion et de contrôle de la qualité des eaux. Les organisateurs restent convaincus du caractère stratégique de la matière tant pour le développement durable de l'Afrique et la sécurité alimentaire de la population, que pour la promotion de la coopération Sud-Sud dans les domaines de la formation, la coopération technique et le renforcement des capacités. En cette période de changements climatiques, avec leurs effets destructeurs sur les ressources de l'eau, la question promet de continuer à prendre de l'ampleur au cours des prochains mois.

Améliorer la gestion de l'eau en RDC

Si l'Afrique s'organise, la RDC, présente aux travaux de Rabat, s'intéresse de plus en plus à cette matière au regard des enjeux internationaux importants autour de l'eau. Un projet assez inédit tente même de se démarquer actuellement, à savoir la création d'une Agence de gestion du fleuve Congo. Pour

son auteur, Achille Bondo Landu, il s'agit d'une urgence nationale pour arriver à rationaliser ce domaine. « *C'est une ressource que nous devons maîtriser et surtout protéger car elle est menacée, polluée, etc. En plus, nous la partageons avec un autre pays. Il nous faut un outil national pour la gérer. Il y a un organisme de gestion du bassin que nous ne contrôlons pas. Il faut un interlocuteur disposant des capacités nécessaires pour faire l'interface. L'on devrait donc nous doter de notre Agence de gestion du fleuve Congo.* », argumente-t-il. La grande utilisation de l'eau du fleuve Congo pour produire de l'électricité peut servir à rentabiliser suffisamment cette ressource. Il s'agit désormais de facturer les utilisateurs, une piste jamais envisagée. Cette réflexion peut s'étendre également aux autres cours d'eau du pays. Pour répondre aux défis nationaux, Achille Bondo propose la mise en œuvre des politiques qui intègrent effectivement la gestion de l'eau dans ses différents usages. Il appelle à une « hydro-diplomatie » et à la mise en place des structures désignées à la gestion des grandes composantes du patrimoine hydrique.

Laurent Essolomwa

ELECTION PRÉSIDENTIELLE

Le dauphin de Joseph Kabila sera connu en juillet

L'information a été donnée par le porte-parole du gouvernement qui a également réitéré la volonté du président de la République de procéder à la remise et reprise avec son successeur.

Dans une interview accordée à « *La Voix de l'Amérique* », le ministre des Médias et porte-parole du gouvernement, Lambert Mende Omalanga, a annoncé que le dauphin du président de la République, Joseph Kabila, sera connu en juillet prochain, au moment du dépôt des candidatures. « *Nous sommes en train de nous concerter. Lorsque la Céni ouvrira le dépôt des candidatures, nous ferons connaître notre candidat mais le moment n'est pas venu* », a-t-il déclaré.

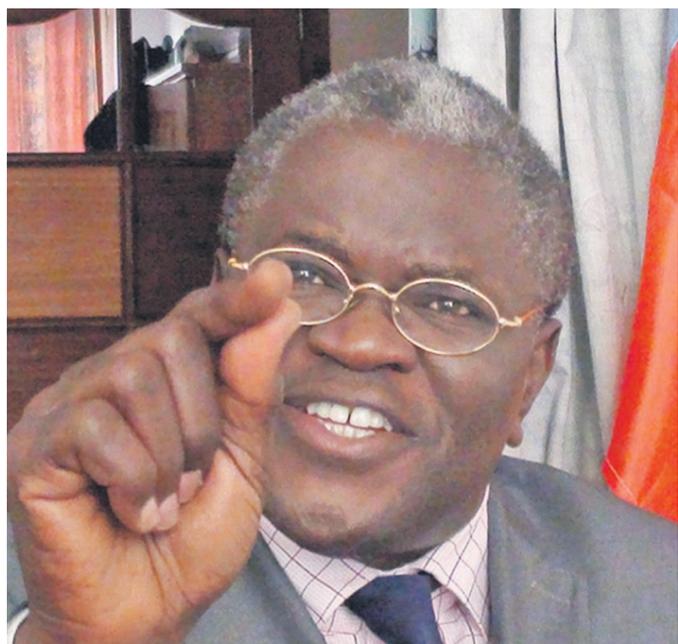
L'information a suscité une double réaction au sein de la classe politique congolaise. Peu sont ceux qui y accordent du crédit au regard de l'expérience du passé. Ils notent que l'intéressé n'a pas qualité et veulent l'entendre du chef de l'Etat, le seul habilité à faire cette déclaration. D'autres par contre y voient une nouvelle garantie de la majorité présidentielle, conforme aux promesses du chef de l'Etat faites lors de sa dernière conférence de presse. Le porte-parole du gouvernement a également réitéré la volonté du président de la République de procéder à la remise et reprise avec son successeur au terme de la présidentielle prévue le 23 décembre. « *Si, le président a répondu clairement. En aucun cas, le président ne va violer la Constitution. Nous ne sommes pas dans aucune procédure de modification de la Constitution qui passe par un référendum. Nous sommes dans les préparatifs des élections. La Constitution ne prévoit pas que le président puisse se représenter une troisième fois consécutive.* », a-t-il dit.

Jeannot Kayuba

ANNIVERSAIRE DE LA MORT D'ÉTIENNE TSHISEKEDI

Le MPCR rend hommage au sphinx de Limete

Le parti de Jean-Claude Vuemba rassure de la continuité et de l'intensification du combat mené par l'ex-Premier ministre de la RDC et président de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS).



Le président national du MPCR, Jean-Claude Vuemba

Dans un message du 1er février signé par son directeur du Bureau politique par intérim, Gabin Muke, le Mouvement du peuple congolais pour la République (MPCR) a exprimé une pensée pieuse et particulière à l'égard de feu président de l'UDPS, Etienne Tshisekedi wa Mulum-

ba. « *La conscience collective de la RDC gardera de ce grand monsieur qui nous a quittés, l'image souvenir d'un élite. Il reste et restera à jamais gravé dans nos mémoires comme une belle mélodie qui s'est interrompue, son combat reste le nôtre jusqu'à l'établissement effectif d'un État de droit en RDC* », a promis le MPCR.

Organisation des obsèques dignes

Entre-temps, le parti du député national Jean-Claude Vuemba Luzamba a regretté que le Sphinx de Limete n'ait pas bénéficié des obsèques « dignes de son rang ». Le MPCR accuse, en effet, la majorité au pouvoir

qui aurait tendu des obstacles insurmontables pour contrecarrer l'organisation des obsèques d'Etienne Tshisekedi en ne favorisant pas le rapatriement de sa dépouille.

Le MPCR rassure, de ce fait, toute la nation congolaise, « *que la lutte conti-*

nue et même s'intensifie de plus en plus ». Cette formation politique a également rappelé qu'elle était parmi les partis et regroupements politiques et sociaux réunis autour du grand projet de la renaissance de la RDC, « *lutte que le Mukulumpa, Etienne Tshisekedi wa Mulumba, a mené depuis plus d'une trentaine d'années et dont il a été une cheville ouvrière, avec le vœu de léguer*

aux générations futures un Congo prospère et un État de droit ».

Ce grand combattant de la liberté, de la démocratie et des droits de l'homme, a regretté le parti de Jean-Claude Vuemba Luzamba, a été arraché à leur affection par la maladie sans avoir démérité dans la lutte pour l'avènement d'un Congo nouveau.

Lucien Dianzenza

UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ADRESSER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr



www.lesdepechesdebrazzaville.fr

LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE DES JEUNES

La dynamique «Po na Ekolo» veut s'investir dans les activités agropastorales

Les membres du comité directeur de l'association ont adopté, le 3 février à Brazzaville, leur plan d'actions 2018-2020, à l'occasion de la clôture de leur septième réunion.



Digne Elvis Tsalissan Okombi délivrant son discours de clôture (Adiac) programme d'actions de deux ans,

la création d'une mutuelle de solidarité populaire dénommée « Bana Ekolo ». Toutes ces initiatives visent à lutter contre la pauvreté et le chômage des jeunes devenu comme une maladie endémique, selon le coordonnateur national de la dynamique « Po na Ekolo », Digne Elvis Tsalissan Okombi. Il a mis à profit ces retrouvailles pour féliciter les membres de son mouvement qui, malgré la crise financière que connaît le Congo, sont restés fidèles à la dynamique « Po na Ekolo-Samu na Bwala ». Par ailleurs, Elvis Tsalissan Okombi a déclaré que son mouvement s'engage à accompagner et soutenir les jeunes porteurs de projets créateurs d'emplois. En outre, les membres du comité directeur ont réaffirmé le soutien de leur organisation aux actions du président Denis Sassou N'Guesso qui demeure, selon eux, le président d'honneur de cette dynamique. De même, ils se sont dit satisfaits de la réalisation des objectifs pendant la période 2015-2017, avant de reconnaître que leur mouvement a fait face aux manœuvres déstabilisatrices de leurs adversaires politiques.

Roger Ngombé

EAU ET ÉLECTRICITÉ

De nouvelles structures en vue d'améliorer la fourniture

Réuni le 2 février à Brazzaville, en Conseil des ministres, le gouvernement a approuvé, en raison de leurs contre-performances, la dissolution de la Société nationale d'électricité (SNE) et de la Société nationale de distribution d'eau (SNDE).

« Ces deux sociétés se caractérisaient par une situation technique de quasi-faillite, n'eussent été les subventions versées par l'Etat. Leurs contre-performances en matière de distribution et de commercialisation ont eu pour conséquence de détériorer leurs relations avec leurs clients et usagers respectifs, au point de les rendre exécrables », a expliqué le ministre de tutelle, Serge Blaise Zoniaba, au Conseil des ministres.

En vue d'améliorer les performances de ces deux sociétés, un comité technique interministériel sera mis en place avec comme mission de piloter la réforme des secteurs de l'eau et de l'électricité en concertation avec les acteurs concernés.

En remplacement de ces deux établissements dotés d'une autonomie de gestion, le gouvernement a annoncé la création de trois sociétés anonymes. Un processus piloté par le Premier ministre. Il s'agit, en effet, de la société de patrimoine pour le secteur de l'électricité ; la société de transport de l'électricité et la société de patrimoine du secteur de l'eau.

Selon le gouvernement, le schéma de réformes retenu s'oriente vers la création des sociétés anonymes de droit Ohada, avec un accent à mettre sur une gestion privée et une dimension commerciale plus affirmée.

Parlant de l'électricité, les autorités publiques estiment que le statut de société anonyme est mieux adapté à ce secteur devenu fortement concurrentiel ; car il favorise un management innovant et permet des possi-

bilités multiples dans la recherche d'une plus grande efficacité.

« Ce statut favorise également la mobilisation de ressources non publiques, notamment sur les marchés financiers, tant au plan local qu'international », rapporte le Conseil des ministres.

En ce qui concerne la SNDE, la société en création sera chargée de gérer le patrimoine hydraulique de l'Etat en zone urbaine et semi-urbaine, par le biais de contrats de délégation de service public conclus entre l'Etat et les exploitants.

« Elle sera l'instrument stratégique de l'Etat dans le secteur de l'adduction d'eau potable, et favorisera l'investissement dans le secteur; avec une faculté de substitution en cas de défaillance d'un opérateur; dans les mêmes conditions que pour le secteur de l'électricité », a renchéri le ministre Zoniaba.

Défis et attentes des nouvelles sociétés

Disposant de ressources importantes en eau lui permettant à la fois de doter sa population et son industrie d'un accès facilité à l'eau et à l'électricité d'origine hydraulique, ce qui le place parmi les pays dits à ressources pléthoriques en eau, le Congo est loin de combler les attentes de la population en matière d'eau et d'électricité.

A Brazzaville, par exemple, l'Unicef et l'OMS estiment qu'en 2015, 76% de la population congolaise avait accès à un point d'eau amélioré. En milieu urbain, le taux d'accès à un point d'eau amélioré serait de 96% (dont 38% de ménages connectés par réseau à proximité de l'habitation). Le service d'eau dans les villes reste toutefois intermittent et l'accès à l'eau en zones rurales difficile.

Le secteur de l'eau qui a pourtant mobilisé, ces cinq dernières années, d'importants investissements de la Banque mondiale et d'autres partenaires se caractérise par des

coups intempestives d'eau causées par la qualité du réseau de distribution, en dépit du projet de réhabilitation et de connexion des quartiers, villes et villages lancé à grande pompe par la SNDE.

S'agissant du secteur de l'électricité, il est, quant à lui, handicapé par l'état défectueux de ses infrastructures, malgré l'offre évaluée à plus de 620 mégawatts fournis par la Centrale électrique du Congo (400 MW) à Pointe-Noire, le barrage d'Imboulou (120 MW) dans le district de Ngabé, celui de Moukoulou (74 MW) dans la Bouenza et de Liouesso (19 MW), dans la Sangha.

Par ailleurs, en dépit de la libéralisation en 2003 du secteur de l'énergie, suite à l'entrée en vigueur du nouveau Code de l'électricité et l'offre énergétique suffisante, la fiabilité de l'approvisionnement en électricité reste déficiente. On y relève un réseau vétuste, de pertes techniques conséquentes et une mauvaise gestion de l'électricité par la SNE, qui exerce jusqu'ici, un monopole sur le transport, la distribution et la vente de ce produit. Le taux de couverture du pays en électricité étant inférieur à 50% dans les villes et estimé à 5,6% en milieu rural, les nouvelles sociétés en création devront ainsi s'atteler à améliorer le réseau de distribution national, qui ne couvre en grande partie que les principales villes du pays. Ce qui oblige la population rurale à recourir à des solutions alternatives comme le pétrole lampant et l'usage des groupes électrogènes, en ce qui concerne l'électricité, au forage et au puits pour l'eau. Toutefois, le Congo s'étant engagé dans la diversification de son économie, la mise en offre des projets de construction des barrages hydrauliques et électriques de Chollet, à cheval entre le Cameroun et Congo, et celui de Sounda, dans le Kouilou, permettrait de générer une capacité installée d'environ 1500 mégawatts.

Guy-Gervais Kitina

RÉFLEXION

Les vérités de la grande Histoire

Dans le temps très particulier que vit la France avec l'arrivée au pouvoir d'une génération décomplexée qui s'emploie, sous la présidence d'Emmanuel Macron, à moderniser ses institutions afin de les adapter aux réalités du temps présent et à restaurer simultanément une image que les errements de ses prédécesseurs ont quelque peu dégradée au plan international, il n'est pas inutile de rappeler les deux ou trois vérités suivantes tirées de la grande Histoire.

° Si la France est devenue une puissance mondiale, c'est essentiellement à l'Afrique qu'elle le doit. L'Afrique dont elle a colonisé une grande partie du territoire et exploité les ressources naturelles pendant plus d'un siècle afin d'asseoir son développement économique, et donc sa richesse, sur des bases matérielles solides. Tout comme l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal, la France doit sa prospérité présente à l'asservis-

sement des peuples du Sud envers qui elle a donc un devoir de mémoire et de réparation.

° Plus près dans le temps, elle a été sauvée par deux fois grâce à l'Afrique du désastre programmé par sa plus proche voisine, l'Allemagne, qui avait entrepris de placer sous son joug l'ensemble de l'Europe. Si, en effet, la France n'avait pas enrôlé les tirailleurs africains lors de la première guerre mondiale, elle n'aurait jamais pu battre les troupes du Kaiser et si le général de Gaulle n'avait pas entrepris de reconquérir le territoire français à partir de l'Afrique Equatoriale, elle serait peut-être aujourd'hui une province de l'Allemagne.

° Au sortir de ce nouveau conflit, alors qu'elle perdait le contrôle de ses colonies qui accédaient les unes après les autres à l'indépendance, si les Etats d'Afrique de l'ouest et d'Afrique centrale ne lui avaient pas témoigné leur fidélité en constituant des communautés

régionales qui entretiennent avec elle des relations économiques et monétaires étroites dont le franc CFA est en quelque sorte le symbole, elle n'aurait plus eu aucune influence sur la scène internationale. Et ce n'est pas le fait de s'être dotée de l'arme nucléaire qui y aurait changé quelque chose.

° Dans le moment présent, enfin, où l'Afrique s'impose comme le continent de l'avenir en raison de sa croissance humaine, de son dynamisme économique, de l'ampleur de ses richesses naturelles, du rôle qu'elle joue dans la protection de la nature, la France n'a pas d'autre voie à suivre que d'accompagner le continent dans sa marche vers l'émergence. Si elle ne le fait pas, elle sera inexorablement reléguée à l'arrière-plan de la communauté mondiale, loin derrière la Chine, les Etats-Unis, l'Inde, la Russie qui ont très bien compris le sens de l'évolution présente. Et cela, son nouveau président le sait parfaitement.

Qu'il nous soit permis de conclure provisoirement sur le sujet en disant qu'Emmanuel Macron, dans le même temps où il recentre sur l'Afrique la diplomatie française, ferait bien de ne pas laisser de côté le Bassin du Congo comme il semble malheureusement le faire. S'il a eu raison d'aller à Alger, à Tunis, à Abidjan, à Dakar, à Ouagadougou afin d'y prononcer des discours qui confirment sa juste approche du nouveau monde, il a tort d'ignorer comme il le fait l'Afrique centrale.

C'est là, en effet, que se joue la partie la plus décisive de l'émergence du continent. Et c'est là, également, que la France à laquelle il veut rendre sa grandeur peut être aujourd'hui la mieux entendue. De là à conclure que Brazzaville, qui fut la « capitale de la France libre », est un lieu idéal pour renouer des liens étroits avec le Bassin du Congo, il n'y a qu'un pas que nous franchissons allègrement.

Jean-Paul Pigasse